

Working Paper

2017-03

LA DIVISION SEXUÉE DU TRAVAIL DANS LES COUPLES SELON LE STATUT MARITAL EN FRANCE UNE ÉTUDE À PARTIR DES ENQUÊTES EMPLOI DU TEMPS DE 1985-1986, 1998-1999 ET 2009-2010

Lamia Kandil, *Sciences Po, OFCE, Paris, France*
Hélène Périvier, *Sciences Po, OFCE, Paris, France*

Février 6, 2017

SciencesPo

ofce

WORKING PAPER CITATION

Lamia Kandil, Hélène Périvier, 2017, « La division sexuée du travail dans les couples selon le statut marital en France. Une étude à partir des enquêtes emploi du temps de 1985-1986, 1998-1999 et 2009-2010 », *OFCE, Sciences Po Working paper*, 2017-03, février.

© 2017 OFCE

La division sexuée du travail dans les couples selon le statut marital en France

Une étude à partir des enquêtes emploi du temps de 1985-1986, 1998-1999 et 2009-2010¹

Lamia Kandil, Sciences Po, OFCE, Paris, France

Hélène Périvier, Sciences Po, OFCE, Paris, France

Cette recherche a bénéficié d'un financement du Ministère chargé des droits des femmes via une convention pluriannuelle de partenariat avec l'OFCE, PRESAGE^a



¹ Nous remercions Romain Chappoz qui a participé à cette recherche lors d'un stage à l'OFCE. Nous remercions également Sophie Ponthieux, Amandine Schreiber, Marta Dominguez-Folguera, ainsi que les personnes ayant participé au séminaire de l'OFCE et au séminaire « Inégalités » de l'Insee, pour leurs commentaires.

^a Programme de Recherche et d'Enseignement des SAvoirs sur le GENre.

Résumé

L'objet de cet article est d'analyser le partage des tâches domestiques dans les couples selon leur statut marital, et son évolution depuis les années 1980 à partir de trois enquêtes emploi du temps de l'Insee (1985-86, 1998-99 et 2009-10). La méthode des MCO est complétée par la méthode d'appariement qui permet de tenir compte de l'auto-sélection des couples au regard de leurs caractéristiques observables dans les différentes formes d'union (mariage, union libre et pacs pour l'année 2009-10). En 1985-86 ainsi qu'en 1998-99, le degré de division sexuée du travail était plus important dans les couples mariés que dans les couples vivant en union libre. Pour l'année 1985-86, cet écart s'explique par les différences de caractéristiques des couples vivant en union libre. En revanche, à la fin des années 1990, les couples en union libre optaient pour une organisation moins inégalitaire que celle des couples mariés toutes choses égales par ailleurs. Pour l'année 2009-10, en moyenne la part de travail domestique réalisée par les femmes est sensiblement la même qu'elles vivent en union libre ou qu'elles soient mariées (respectivement 72% et 73,5%), mais elle est significativement plus faible pour les femmes pacsées (65,1%). Ces écarts ne sont pas dus aux différences de caractéristiques observables des couples selon le type d'union. L'article montre qu'une auto-sélection des couples qui s'opèrerait sur les valeurs expliquerait cet écart : en 2009-10, le pacs attirerait les couples les plus « égalitaires », qui, avant l'introduction de l'union civile, optaient pour l'union libre.

Mots clés : Division sexuée du travail, statut marital, économie de la famille, enquête emploi du temps, méthode d'appariement.

Codes JEL : J12, J22.

Introduction

En France, le modèle du couple marié spécialisé « Monsieur Gagnepain et Madame Aufoyer » a été marginalisé par la montée du salariat des femmes à partir des années 1960. Mais ce mouvement ne s'est pas accompagné d'un rééquilibrage égalitaire de la division sexuée du travail dans la production domestique: en moyenne, les femmes réalisent 71% du travail domestique (ménage, cuisine, linge) et 65% du travail familial (Champagne, Pailhé et Solaz, 2015). Si le temps qu'elles consacrent aux tâches domestiques a diminué depuis les années 1980, celui des hommes est resté stable. L'analyse du partage des tâches au sein des couples, et non pas en moyenne sur la population, permet d'affiner ces tendances. En effet, les femmes vivant en couple réalisent davantage de travail domestique et familial que les autres (Roy, 2012). L'arrivée des enfants renforce l'inégal partage des tâches dans les couples, et ceci malgré l'accroissement du temps consacré aux enfants par les pères, car celui des mères a également augmenté depuis les années 1980 (Régnier-Loilier et Hiron, 2010; Champagne, Pailhé et Solaz, 2015; Ricroch, 2012).

Parallèlement à la persistance de la division sexuée du travail dans les couples, la montée de l'union libre et des divorces a contribué à déstabiliser ce modèle du couple marié spécialisé. Ces tendances reflètent un renforcement de l'individualisme et le recours à différentes formes d'arrangements entre autonomie et vie commune (De Singly, 2007). Depuis les années 1990, l'union libre n'est plus le fait des jeunes générations, elle est devenue une forme d'union socialement acceptée. L'arrivée d'un enfant ne conduit pas systématiquement au mariage, même si certains couples finissent par se marier après plusieurs années de vie commune (Toulemon, 1996). Aujourd'hui, un enfant sur deux naît dans un couple vivant en union libre. La France est, au côté de la Suède et du Danemark, un des pays d'Europe dans lequel le pourcentage d'enfants nés hors mariage est le plus élevé (Prioux, 2009). Mais à la différence des pays nordiques, où mariage et union libre sont régulés (Sánchez Gassen et Perelli-Harris, 2015), en France l'union libre reste une forme d'union peu, voire pas, institutionnalisée (Martin et Théry, 2001). Le pacs, pacte civil de solidarité introduit en 1999, offre un cadre légal intermédiaire entre l'union libre et le mariage.

Les différentes formes d'union (mariage, union libre et pacs) se distinguent par la régulation, ou l'absence de régulation, dont elles font l'objet. Le cadre légal du mariage garantit des protections et des compensations au surinvestissement des femmes relativement aux hommes dans les tâches familiales et domestiques (notamment certains avantages familiaux associés aux droits à la retraite ou la prestation compensatoire). En cas de divorce, ces protections limitent les effets de la division sexuée du travail sur le niveau de vie des femmes. Malgré cela, la perte de niveau de vie après un divorce est plus importante pour les femmes que pour les hommes (Bonnet, Garbinti et Solaz, 2016 ; Martin et Périer, 2015). En revanche, pour les couples vivant en union libre, aucune protection particulière n'est prévue. La préférence donnée au mariage implique que les couples qui ne sont pas légalement unis devant la loi ne peuvent prétendre à une aide spécifique de l'Etat (à l'exception des transferts concernant les enfants) (Martin et Théry, 2001).

La relation entre la division sexuée du travail dans les couples et leur statut marital a été peu étudiée dans la littérature économique et sociologique pour le cas de la France. Elle soulève pourtant une question importante : celle de l'inadéquation d'un système de protections (sociales, fiscales et juridiques) aux comportements maritaux et à la prégnance des normes de genre. Si la division sexuée du travail au sein des couples persiste dans les unions libres, la hiérarchie dans la régulation des différents types d'union (mariage, pacs puis union libre) peut porter atteinte à l'égalité femmes-hommes, notamment en cas de désunion.

L'objet de cet article est d'analyser le degré de division sexuée du travail selon le statut marital des couples et de montrer l'évolution de la répartition des tâches domestiques depuis les années 1980, à partir de trois enquêtes emploi du temps de l'Insee (1985-86, 1998-99 et 2009-10). Il s'agit de préciser les facteurs qui expliquent les différences en termes d'organisation du travail selon le statut marital. La première section est consacrée à une revue de la littérature internationale concernant les déterminants des choix matrimoniaux et ceux de la division du travail dans les couples. Le cas spécifique de la France en matière de régulation des unions est détaillé. La seconde section présente des statistiques descriptives ainsi que les résultats d'une analyse économétrique conduite à partir de deux méthodes. La division sexuée du travail est mesurée par la part de travail domestique réalisée par la femme dans le couple. Les différents statuts maritaux retenus sont le mariage, l'union libre et le pacs pour les années 2009-10. L'analyse est réalisée en coupe transversale, les données ne permettent pas de suivre les couples sur plusieurs années. Néanmoins, l'exploitation du module « Décisions dans les couples » spécifique à l'enquête 2009-10 permet d'intégrer des variables liées à la trajectoire matrimoniale des individus (notamment la durée de l'union observée) et conforte les résultats.

En 1985-86 ainsi qu'en 1998-99, le degré de division sexuée du travail était plus important dans les couples mariés (80,9% en 1985-86 ; 82,2% en 1998-99) que dans les couples vivant en union libre (75,1% en 1985-86 ; 75,1% en 1998-99). Pour l'année 1985-86, l'écart s'explique par les différences de caractéristiques observables entre les deux types d'union. En revanche, à la fin des années 1990, les couples en union libre optaient pour une organisation moins inégalitaire que celle des couples mariés toutes choses égales par ailleurs. Alors qu'au début de la période, l'union libre était encore souvent un « prélude au mariage » (Villeneuve-Gokalp, 1990), à la fin des années 1990 elle est devenue une alternative au mariage, répandue et socialement acceptée (Toulemon, 1996 ; Prioux, 2009). Pour la période 2009-10, en moyenne la part de travail domestique réalisée par les femmes est sensiblement la même qu'elles vivent en union libre ou qu'elles soient mariées (respectivement 72% et 73,5%), mais elle est significativement plus faible pour les femmes pacsées (65,1%). Ces écarts ne sont pas dus aux différences de caractéristiques observables des couples selon le type d'union. Deux interprétations non exclusives sont possibles. Un effet « statut marital » expliquerait les différents degrés de division sexuée du travail selon le type d'union sans que le sens de la causalité ne soit déterminé : le mariage inciterait les couples à se spécialiser ou la spécialisation des rôles conduirait les couples à se marier, du fait des protections associées à ce type d'union. Cette piste ne permet pas d'expliquer l'inégal partage des tâches observé en 2009-10 au sein des couples vivant en union libre. Un phénomène d'auto-sélection des couples qui s'opèrerait sur les valeurs, non observées et de fait non disponibles dans les données, expliquerait la dynamique sur les trois enquêtes mobilisées : en 2009-10, le pacs attirerait les couples les plus égalitaires au regard de leur idéologie de genre ; avant l'introduction de l'union civile, ces couples optaient pour l'union libre.

1. Spécialisation des couples et statut marital : une revue de littérature

1.1. Pourquoi les couples se spécialisent-ils ?

L'économie de la famille offre un cadre analytique pour comprendre la division sexuée du travail dans les couples en se fondant sur les ressources relatives des deux conjoints. Dans l'approche néoclassique, un couple est l'association de deux individus qui mutualisent des dépenses et des ressources. Les gains liés à la vie en couple² sont issus notamment des économies d'échelle dégagées

² Dans la littérature théorique formant le socle de l'économie de la famille, les différentes formes d'union ne sont, le plus souvent, pas distinguées.

par rapport au célibat, et de la division du travail entre production domestique et production marchande. La décision de vivre en couple serait le fruit de la comparaison entre l'ensemble des gains qu'en retirent les partenaires relativement à ceux retirés du célibat (Browning, Chiappori et Weiss, 2014). Pour expliquer l'organisation du travail dans les couples et la façon dont le surplus dégagé par la vie à deux est partagé, plusieurs approches théoriques ont été développées. Celle de Becker (1973, 1981) s'appuie sur une fonction d'utilité commune au couple (modèle dit « unitaire ») maximisée par un « despote bienveillant » pour l'ensemble du ménage, sous une contrainte budgétaire regroupant l'ensemble des ressources de la famille. Sous l'hypothèse d'un avantage comparatif à la production domestique des femmes, le modèle prédit que le mode de production de biens et de services dans la famille le plus efficace est la spécialisation sexuée³. Ce modèle a été critiqué sur le plan théorique (voir notamment Bustreel, 2001) et empirique (voir notamment Fortin et Lacroix, 1997 ; Browning et Chiappori, 1998 ; Cherchye et Vermeulen, 2008 ; Cherchye et al. 2009 ; Ponthieux, 2012).

D'autres travaux s'appuient sur des préférences individuelles des conjoints et sur leur pouvoir de négociation au sein du ménage. Dans les modèles de négociation, le point de menace est le « divorce », entendu comme la rupture du couple sans précision relative au statut marital de l'union (Manser et Brown, 1980). Dans les modèles collectifs non coopératifs, le point de menace repose sur la distribution intra-ménage des ressources, la menace est celle d'un équilibre non coopératif dans le mariage reflétant des normes de genre (Lundberg et Pollak, 1993, 1994). Enfin, les modèles collectifs coopératifs s'appuient sur une règle de partage des ressources entre les membres du ménage (Chiappori, 1988 ; Bourguignon et Chiappori, 1992 ; Alderman et al., 1995 ; Behrman, 1997). Le pouvoir de négociation détermine en partie le degré de spécialisation du travail dans les couples. Il est affecté par la contribution effective ou potentielle de chacun des conjoints en matière de revenu. Les transferts publics qui sont accordés au couple durant la vie commune modifient également le pouvoir de négociation relatif des deux conjoints. De même, les conséquences d'une rupture pour chacun des conjoints, (comme le degré de compétitivité sur le marché conjugal ou l'état du marché du travail) et les conditions d'une potentielle rupture qui dépendent notamment du contexte légal propre à chaque type d'union (droit à une prestation compensatoire par exemple en cas de divorce) affectent également ce pouvoir de négociation.

Parmi les approches empiriques, certains travaux évaluent l'effet du temps de travail marchand des deux conjoints sur la répartition du travail domestique. Les femmes travaillant à temps plein contribuent moins au travail domestique que celles inactives ou travaillant à temps partiel, et les couples biactifs sont plus égalitaires en termes de partage du travail domestique (Gershuny, 2000). Les hommes qui passent moins de temps au travail marchand consacrent plus de temps au travail domestique (Bianchi et al., 2000). Lorsque les deux membres du couple sont salariés à temps plein, la répartition du travail domestique et familial est d'autant moins inégalitaire que le salaire de la femme est élevé, mais les femmes en réalisent toujours une part plus importante que leur conjoint (Ponthieux et Schreiber, 2006).

Enfin, l'approche par l'idéologie de genre et les normes de genre nuance le lien entre échange économique et division sexuée du travail. L'idéologie de genre peut être mesurée à partir d'une échelle allant de l'adhésion à une organisation égalitaire des couples (personnes favorables au partage des tâches domestiques et familiales) à la promotion d'une organisation conservatrice des couples (personnes favorables au modèle de Monsieur Gagnepain et Madame Aufoyer). Les hommes adhérant à des valeurs égalitaires participent davantage aux tâches domestiques que ceux adhérant à des valeurs

³ Pour expliquer le caractère sexué de la spécialisation, Becker recourt aux différences biologiques entre les sexes : les femmes au retour de leur grossesse auraient un avantage comparatif à la production domestique en général.

conservatrices (Greenstein, 2000). Enfin, la théorie du « gender deviance neutralization » repose sur le fait que les normes de genre influencent la division sexuée du travail *via* la construction identitaire au quotidien. Les hommes réaliseraient les tâches dites « masculines » et rejetteraient celles dites « féminines ». Les hommes dépendants financièrement de leur conjointe compenseraient cette déviance au regard des normes de genre par un moindre investissement dans les tâches domestiques. Pour les mêmes raisons, les femmes travaillant à temps plein augmenteraient leur contribution aux tâches domestiques dans le cas d'une perte d'emploi du conjoint (Brines, 1994 ; Greenstein, 2000 ; Evertsson et Nermo, 2004). Cependant d'autres travaux ont montré la fragilité et le manque de robustesse de ces approches. Il en ressort que l'influence de l'injonction à « performer le genre » sur les décisions de partage du travail domestique au sein du couple est moindre que celle du pouvoir de négociation que retire chaque partenaire *via* son salaire (Sullivan, 2011 ; England, 2011 ; Ponthieux et Meurs, 2015).

1.2. Statut marital et partage des tâches domestiques et familiales

L'organisation dans les couples, les comportements maritaux et le degré d'institutionnalisation des différents statuts de couple sont liés et dépendent notamment de la perception sociale associée à chaque type d'union (schéma). Selon la typologie de Heuveline et Timberlake (2004), l'union libre peut être un prélude avant le mariage, comme dans les pays d'Europe centrale. Elle attire des couples jeunes sans enfant. Il s'agit d'une étape dans le cycle de vie et la vie conjugale, ces couples finissent par se marier. La division du travail domestique varie peu selon le statut marital. Cette situation correspond à celle de l'union libre en France au début des années 1980 (Villeneuve-Gokalp 1990 ; Toulemon, 1996). L'union libre peut être une alternative au célibat et correspondre à une forme d'union instable, comme dans les pays anglo-saxons. Les conjoints ne partagent pas les tâches domestiques et ne se spécialisent pas non plus (Bianchi et al. 2014 ; Kalenkoski et al., 2007). L'union libre peut être une alternative en rejet du mariage, comme dans les pays du sud de l'Europe, notamment en Italie. Elle est alors une forme d'union marginalisée, socialement stigmatisée et non régulée. Elle attire des individus ayant un profil spécifique, en particulier des femmes ayant un haut niveau d'éducation, détachées des traditions familiales et dont le conjoint adhère à des valeurs égalitaires. Ainsi, en Italie, les femmes vivant en union libre participent davantage au marché du travail que les femmes mariées, et le volume de travail domestique et familial qu'elles réalisent est beaucoup plus faible que celui réalisé par les femmes mariées : le partage du travail domestique dans les couples vivant en union libre est sensiblement moins inégalitaire que dans les couples mariés (Bianchi et al, 2014 ; Dominguez-Folgueras, 2012). Enfin, l'union libre peut être un mode d'union alternatif sans distinction particulière par rapport au mariage et largement acceptée socialement, comme dans les pays scandinaves. Les couples vivant en union libre y ont des droits proches de ceux accordés aux couples mariés (Sánchez Gassen et Perelli-Harris, 2015), et l'organisation dans les couples est moins spécialisée que dans les autres pays (Davies, Greenstein et Mark, 2007).

De façon plus ou moins marquée selon les pays, les couples vivant en union libre adoptent un partage du travail domestique et familial plus égalitaire que les couples mariés (Dominguez-Folgueras, 2012 ; Davies, Greenstein et Mark, 2007) et la régulation⁴ associée aux différents types d'union varie (Sánchez Gassen et Perelli-Harris, 2015). La relation de causalité entre le statut marital et spécialisation dans les couples, ci-après nommée effet « statut marital », est de sens *a priori* indéterminé (schéma). Les couples peuvent se spécialiser après s'être mariés sous l'effet des

⁴ On entend par « régulation » l'ensemble des politiques du couple (droits sociaux et fiscaux des couples et droits et devoirs entre conjoints, voir Périvier, 2015).

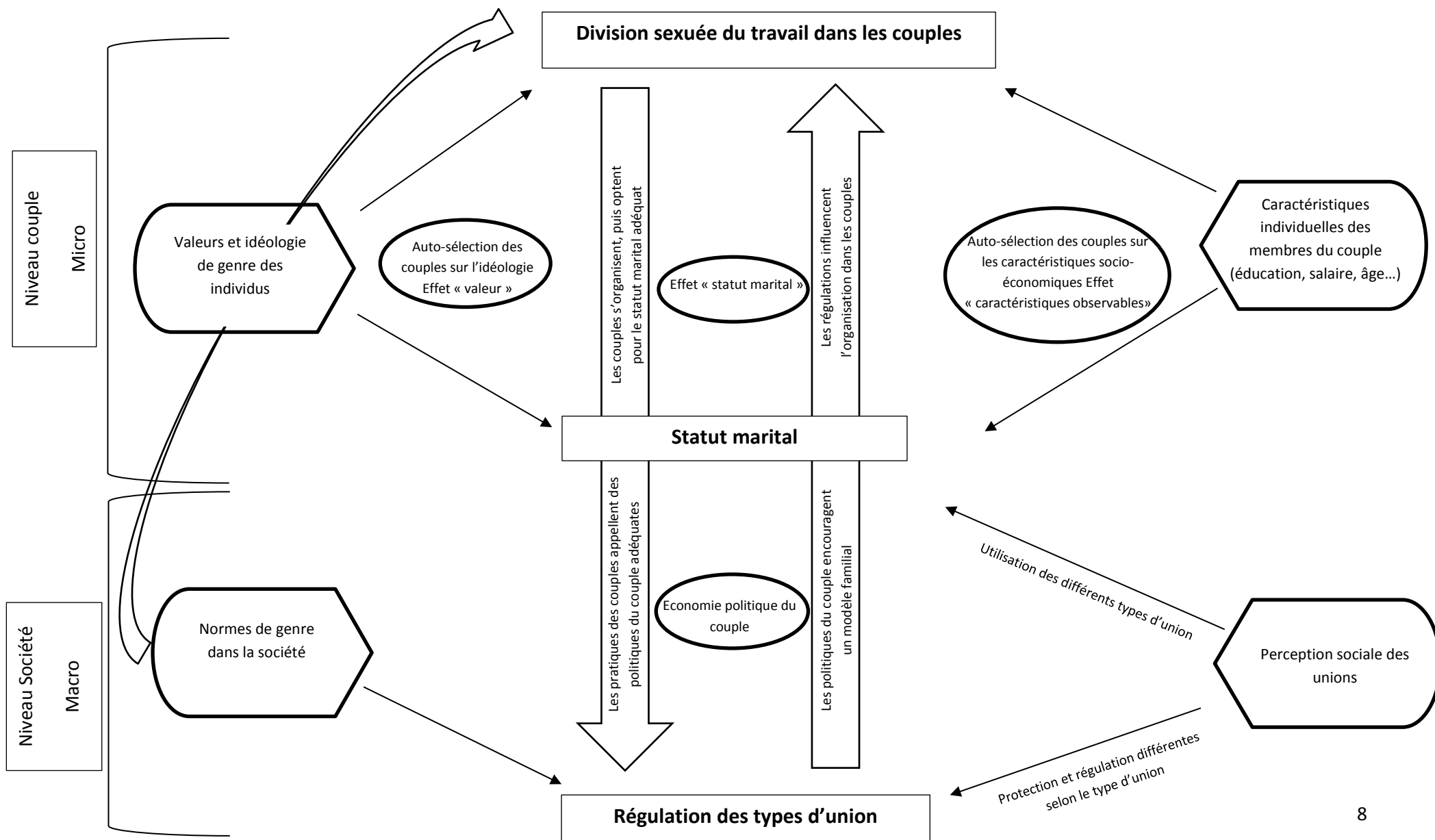
protections et des transferts associés au mariage. Dans ce cas, le cadre régulé du mariage inciterait les couples à se spécialiser ; les femmes seraient encouragées à se concentrer sur les tâches domestiques et familiales et les hommes à la sphère marchande. Les couples peuvent se spécialiser, puis se marier en conséquence afin de bénéficier d'une protection adaptée à leur mode d'organisation. Dans cette perspective, le mariage constitue une réponse à la spécialisation des couples. L'institution « mariage » serait alors perçue comme un système assurantiel garantissant au conjoint spécialisé dans le travail domestique, la femme, une protection et un engagement de la part du conjoint actif, l'homme. Cette protection courant au-delà de l'union elle-même, avec le droit à une prestation compensatoire en cas de divorce. Les deux relations ne s'excluent pas l'une l'autre : il est possible que des couples commencent à se spécialiser avant le mariage (notamment avec l'arrivée d'un enfant), puis se marient en conséquence, ce qui renforce la spécialisation. Barg et Beblo (2012) montrent que les couples allemands qui anticipent une spécialisation sexuée des rôles se marient, mais le mariage consolide cette spécialisation. La plus grande spécialisation des tâches observée en Allemagne dans les couples mariés relativement aux couples vivant en union libre s'explique surtout par des différences de caractéristiques observables de ces couples et par leur plus grande probabilité d'avoir un enfant. Ainsi, certains facteurs socioéconomiques conditionnent à la fois la division du travail au sein du couple et le choix du statut marital ; ce phénomène est ci-après nommé effet « caractéristiques observables »⁵. La plus grande spécialisation des couples mariés relativement aux couples en union libre observée dans de nombreux pays peut être due à des différences de caractéristiques observables des deux partenaires plus ou moins favorables à la spécialisation (le niveau d'éducation, le salaire etc...). Dans ce cas on s'attend à ce que dans les couples vivant en union libre, les femmes soient plus éduquées mieux insérées sur le marché du travail que les femmes mariées, cette forme d'union étant moins protectrice (Kiernan, 2002).

Les ressources économiques ne suffisent pas pour expliquer la division sexuée du travail selon le type d'union : les femmes mariées supportent une charge plus importante du travail domestique par rapport à celles vivant en union libre, indépendamment de leurs revenus individuels (Lück et Hofäcker, 2003 ; Landwerlin, 2005). Les couples mariés se comporteraient davantage selon les rôles assignés aux époux par les normes de genre, et se spécialiseraient plus que les couples non-mariés (Shelton et John, 1993). De même, les cérémonies de mariage renforceraient les comportements du couple selon les normes sociales associées au mariage et creuseraient les écarts de degré de spécialisation entre les deux types d'union (Kalmijn, 2004). Ainsi, les valeurs auxquelles les deux membres du couple adhèrent sont également un facteur de sélection. Ce phénomène est ci-après nommé effet « valeur » : les couples favorables à l'égalité femmes-hommes rejetteraient l'institution du mariage, et opteraient pour des formes d'union alternatives. Les deux formes d'auto-sélection des couples dans les différentes unions (caractéristiques observables d'un côté et valeur de l'autre) sont liées : par exemple, les couples les plus éduqués adhèrent à des normes plus égalitaires partagées au sein du couple (Dominguez-Folgueras, 2012).

Cette revue de littérature indique que l'environnement institutionnel propre à chaque union (protections et avantages économiques attribués aux couples mariés), ou encore le sens accordé à l'union libre et la banalisation de cette forme d'union, expliquent les différences observées entre pays. Les sections suivantes proposent d'approfondir cette question pour la France. L'organisation du travail dans les couples diffère-t-elle selon le statut marital ? Les couples optant pour l'une ou l'autre forme d'union sont-ils différents au regard de leurs caractéristiques observables ou bien ce choix est-il lié à des valeurs plus ou moins égalitaires auxquelles les deux conjoints adhèrent ?

⁵ Oppenheimer (2003) trouve un effet positif du niveau d'éducation des hommes aux Etats-Unis sur la probabilité d'un premier mariage ou d'un passage d'une cohabitation au mariage.

Schéma :



1.3. Le cas français : constat et enjeux pour l'égalité

En France, comme dans beaucoup de pays, le système de protection sociale et le droit de la famille ont été construits sur la base d'une spécialisation des rôles des époux (Badel, Gilles, Laborde et Subrenat, 2003; Périvier, 2015). La redistribution fiscale et sociale visait à soutenir les couples mariés spécialisés et limitait les possibilités d'émancipation économique des femmes. Ce modèle familial institutionnalisé a en partie entériné une situation de spécialisation des couples (schéma). Ce faisant, l'Etat social garantissait des protections pour les femmes mariées et des compensations à leur investissement dans les tâches familiales et domestiques (pensions de réversion, droits et devoirs entre les deux conjoints avec une compensation prévue en cas de divorce par exemple). Mais ce cadre a également été un outil de promotion du couple marié spécialisé en le rendant accessible financièrement à l'ensemble des ménages (avec notamment le système du quotient conjugal qui favorisent les couples mariés ayant un écart de revenu important).

A partir des années 1970, le modèle familial de Monsieur Gagnepain et Madame Aufoyer qui reposait sur le couple marié a été marginalisé par l'entrée des femmes dans le salariat, le déclin du mariage, la montée de l'union libre, et l'accroissement du nombre de divorces (voir notamment Insee, 2015). Ces tendances sont le fruit d'une plus grande liberté des individus face aux institutions familiales : la famille, tout en restant une entité de référence, est devenue un lieu de « *révélation de soi* » (De Singly, 2007). Mais ces mutations n'ont pas entraîné une refonte de la régulation des unions et désunions, ce qui soulève des enjeux en matière d'égalité femmes-hommes.

Concernant la montée des divorces, le cadre légal du mariage ne suffit pas à compenser la perte de niveau de vie que subissent les ex-conjoints après un divorce. Les obligations alimentaires (droits à une prestation compensatoire) et les droits dérivés (pensions de réversion) permettent d'en limiter les effets. Pour autant après un divorce ou une rupture de pacs, les femmes voient leur niveau de vie baisser de 19% contre 2,5% pour les hommes, et ceci n'est qu'en partie compensé par les transferts publics et par le retour à l'emploi des femmes divorcées qui étaient inactives durant le mariage (Bonnet, Garbinti et Solaz, 2016). Le coût de la division sexuée du travail dans les couples mariés pèse donc davantage sur le niveau de vie des femmes que sur celui des hommes en cas de divorce (Martin et Périvier, 2015).

Depuis la fin des années 1990, l'union libre est un mode d'union acceptée socialement, l'arrivée d'un enfant n'est plus le déclencheur du mariage. En France, comme dans les pays nordiques, la proportion d'enfants nés hors mariage est parmi la plus élevée en Europe. Mais les différences de régulations en termes de droits sociaux, fiscaux et juridiques entre les deux formes d'union sont beaucoup plus marquées en France que dans les pays nordiques. L'union libre n'est assortie d'aucune compensation, ni obligation envers le conjoint spécialisé, même partiellement, dans la production domestique et le travail familial⁶. En cas de rupture, le risque associé à la division sexuée du travail pour les couples vivant en union libre serait alors entièrement porté par les femmes (ou en cas de décès du conjoint à la retraite). La création du pacs a, en partie et progressivement, intégré certaines protections initialement réservées au mariage (tableau 1). Martin et Théry (2001) expliquent cette frilosité à intégrer l'union libre comme une forme d'union à part entière par la peur de la montée de l'individualisme et par le fait qu'aucune revendication de la part des couples en union libre n'a permis de faire le contre-poids, concernant par exemple le droit à une prestation compensatoire en cas de séparation. L'introduction du pacs serait le symptôme du rejet de l'union libre comme forme d'union ouvrant à droits et devoirs : « *pas de devoirs donc pas de droits de la part de l'Etat social* ».

⁶ En marge de la loi, des situations de faits peuvent être prises en compte en cas de séparation.

Comprendre la division sexuée du travail dans les couples selon leur statut marital est donc un enjeu en matière d'égalité femmes-hommes. Les quelques travaux disponibles montrent que les femmes réalisent plus de travail domestique que les hommes qu'elles vivent en union libre ou qu'elles soient mariées. De même, le temps de travail marchand des femmes mariées et de celles vivant en union libre est sensiblement le même (à 4 minutes près) (Bianchi et al. 2014). Ces travaux portent sur les moyennes individuelles réalisées sur l'ensemble des personnes vivant en couple. Dominguez-Folgueras (2012) trouve qu'en France les couples non-mariés sont plus égalitaires que les couples mariés au regard de la répartition des tâches domestiques, mais les données utilisées (MTUS⁷) ne permettent pas de distinguer les couples vivant en union libre des couples pacsés.

Cet article approfondit cette question en se fondant sur les couples, et non sur les individus, afin de montrer les liens entre division sexuée du travail et statut marital en France. La prise en compte du pacs comme une forme d'union distincte du mariage et de l'union libre permet de préciser la littérature existante sur les comportements en matière de répartition des tâches dans les couples. Les enquêtes emploi du temps de 1985-86, 1998-99 et 2009-10 permettent d'explorer les changements de comportements au sein des couples par statut marital. Pour l'année 2009-10, le module « Décisions dans les couples » spécifique à cette enquête est exploité afin d'affiner les résultats.

Tableau 1 : Protections sociales, régimes juridique et fiscal des différentes formes d'unions en France

	Mariage	Pacs	Concubinage
Formalisme	<ul style="list-style-type: none"> - Acte célébré devant l'officier de l'état civil - A défaut de contrat de mariage préalable, les époux sont mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration conjointe au greffe du Tribunal d'instance (ou convention de pacte devant un notaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Union libre sans formalité
Obligations	<ul style="list-style-type: none"> - Aide matérielle et assistance réciproque - Contribution aux charges du mariage à proportion des facultés respectives - Solidarité pour les dettes courantes 		<ul style="list-style-type: none"> - Aucune obligation
Impôt sur le revenu	<ul style="list-style-type: none"> - Imposition commune et solidarité des époux ou des partenaires pour le paiement (<i>depuis 2005 pour le pacs; avant 2005 imposition séparée pendant les 3 premières années du pacs puis commune</i>) 		<ul style="list-style-type: none"> - Imposition séparée - Pas de solidarité
ISF	<ul style="list-style-type: none"> - Imposition commune 		<ul style="list-style-type: none"> - Imposition commune en cas de concubinage déclaré
Droits de succession	<ul style="list-style-type: none"> - Le conjoint survivant est héritier de plein droit et bénéficie d'un droit au logement 	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires pacsés ne sont pas héritiers l'un de l'autre : un testament est nécessaire - Droit au logement temporaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les concubins ne sont pas héritiers l'un de l'autre : un testament est nécessaire
Droits de mutation à titre gratuit	<ul style="list-style-type: none"> - Exonération des droits de succession (<i>depuis 2008 pour le pacs</i>) - Pour les donations de biens présents, abattement, puis application d'un tarif progressif (de 5% à 45%) 		<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'exonération au titre des successions - Droit de mutation à titre gratuit au taux de 60% après abattement
Protection sociale santé	<ul style="list-style-type: none"> - Un partenaire quel que soit le statut marital, sans couverture sociale propre bénéficie de celle de son conjoint - Bénéfice du capital décès sous condition 		

⁷ Multinational Time Use Surveys.

Protection sociale Retraite	- La veuve ou le veuf ont droit sous condition à une pension de réversion	- Pas de droit à une pension de réversion	
Rupture/ Dissolution	- Divorce prononcé judiciairement par le juge aux affaires familiales - Obtention d'une prestation compensatoire destinée à corriger les disparités de niveaux de vie liées au divorce	- Rupture d'un commun accord (notaire) ou unilatérale (huissier) - Pas de prestation compensatoire - Le pacs prend fin avec le mariage des conjoints	- Liberté de rupture - Pas de prestation compensatoire

Source : Jurisdefi, *La vie du réseau*, mars 2013, n°5

2. La division sexuée du travail dans les couples selon le statut marital

2.1. Quelles évolutions entre 1985-86, 1998-99 et 2009-10 ?

Pour les enquêtes 1985-86 et 1998-99, deux types de couples sont distingués : les couples mariés et ceux vivant en union libre. Pour l'enquête 2009-10, s'y ajoutent les couples pacsés, la loi sur le Pacs ayant été votée en 1999. Les couples mariés sont ceux qui déclarent un état matrimonial de « mariés » (ou « remariés »), les couples pacsés sont ceux qui déclarent avoir contracté un pacs et les unions libres sont les couples qui vivent ensemble mais qui ne se déclarent ni mariés, ni pacsés. Ne disposant pas de données longitudinales, il est impossible de suivre la « trajectoire » matrimoniale des couples. Ainsi, les groupes de couples par type d'union ne tiennent pas compte des unions passées de chacun des partenaires. Le statut marital est observé en coupe et donc les couples des échantillons retenus comportent des individus qui peuvent éventuellement avoir été auparavant mariés, en couple en union libre avec un autre conjoint ou pacsé y compris avec la même personne avec laquelle ils sont mariés au moment de l'année d'observation (la composition détaillée des échantillons retenus pour chaque type d'union est présentée dans le tableau A2.1, annexe 2).

Encadré

Les enquêtes emploi du temps, les données et les échantillons de travail

Les trois enquêtes emploi du temps de l'Insee, 1985-86, 1998-99 et 2009-10 sont réalisées sur 12 mois sur le territoire métropolitain, et comprennent :

- Un questionnaire décrivant la composition du ménage
- Un questionnaire concernant l'individu enquêté
- Un carnet individuel d'activité (détaillé par tranche de 5 minutes pour 1985-86 et 10 minutes pour les deux autres enquêtes)

Pour les enquêtes 1985-86 et 1998-99, les individus remplissent un carnet chacun pour un jour de la semaine (qui peut être un jour de week-end ou de semaine). Pour l'enquête 2009-10, chaque individu peut remplir un carnet pour un jour de semaine hors week-end et un carnet pour un jour de week-end.

Lorsqu'un individu est enquêté, cela implique nécessairement que son éventuel conjoint le soit aussi⁸, les deux conjoints remplissent leur carnet le même jour.

L'échantillon retenu pour l'analyse comprend les ménages pour lesquels :

- La personne de référence vit en couple avec un autre membre du ménage⁹.
- Le ménage ne comprend qu'un couple d'adultes (avec ou sans enfants) : les possibles colocations ou ménages complexes (hébergement de parents ou de proches) sont exclus de l'analyse.
- Au moins un des membres du couple est actif. En outre, sont exclus les couples dont l'un des conjoints ne peut exercer d'activité (étudiant, retraité, handicapé...).
- Seuls les couples dans lesquels les deux conjoints ont renseigné les carnets sont retenus (ces carnets peuvent être remplis pour un jour de semaine ou de week-end).
- Ne sont retenus que les couples dont les deux conjoints sont âgés de 25 à 55 ans.
- Sont exclus les couples du même sexe. En effet leur faible représentation dans les bases ne permet pas un contrôle dans l'analyse économétrique.

Les échantillons retenus pour les statistiques descriptives comprennent 3334 couples pour 1985-86, 2761 pour 1998-99 et 2875 pour 2009-10. Les couples et individus pour lesquels certaines variables nécessaires à la conduite de l'analyse économétrique ne sont pas renseignées ont été retirés, ce qui conduit pour l'enquête de 1998-99 et celle de 2009-10 à des échantillons comprenant 2715 et 2873 couples respectivement.

Le travail domestique intermédiaire comprend les activités suivantes : couture, shopping, réparation, jardinage, pêche. Le travail domestique restreint comprend les activités suivantes : cuisine, vaisselle, linge, rangement, gestion, trajets, soins aux enfants, soins aux adultes, divers. La nomenclature des activités liées au travail domestique restreint, périmètre retenue dans l'analyse, est détaillée pour les trois enquêtes dans le tableau A1 (annexe).

Le premier constat est celui d'une persistance de l'inégalité dans la répartition des tâches familiales et domestiques. Le graphique 1 indique que les activités les plus chronophages sont réalisées par les femmes quelle que soit l'année considérée. La répartition sexuée des tâches est toujours marquée par le genre des tâches domestiques (Zarca, 1990). Les tâches dites « féminines », c'est-à-dire celles qui au regard des normes de genre sont l'apanage des femmes (cuisine, linge, ménage, enfants...) sont toujours majoritairement réalisées par les femmes et inversement celles dites « masculines », c'est-à-dire celles qui sont assignées socialement aux hommes (bricolage, jardinage) par les hommes. L'entretien du linge (ainsi que la couture, mais pour un faible volume de temps) demeure l'activité la plus marquée par le genre avec une part de plus de 90% assumée par la conjointe (Kaufmann, 1992). Enfin, certaines tâches comme « gestion du ménage » sont effectuées à part presque égale et peuvent être assimilées à des tâches dites « négociables ».

En 1985-86, les femmes vivant en couple assumaient 81% des tâches du périmètre restreint qui rassemble les activités les plus contraignantes du quotidien (ménage, cuisine, vaisselle, linge,...). Elles

⁸ En pratique, il est courant que l'un des deux conjoints ne remplisse pas le carnet correctement, ce qui oblige à ne pas retenir ces couples dans l'échantillon dans la mesure où l'on s'intéresse au temps de travail domestique total réalisé dans le couple, ce qui induit un phénomène d'attrition.

⁹ Seule l'enquête emploi du temps 2009-10 dispose d'une variable relative au fait que les conjoints vivent ensemble depuis plus d'un an, et cette variable est mal renseignée : ne pas retenir les couples pour lesquels la valeur est manquante aurait conduit à réduire la taille de l'échantillon de 1108 couples. Le module « décision dans les couples » qui comprend une variable relative à la durée de l'union est exploité pour l'année 2009-10, afin de conforter les résultats obtenus.

réalisaient 55% des tâches domestiques du périmètre intermédiaire, les hommes participant davantage aux activités de semi-loisir (bricolage, jardinage,...). Le volume de travail domestique réalisé dans les couples, notamment pour les activités du type « cuisine », « rangement », « couture », « linge », « vaisselle » a baissé au cours de la période. Ces évolutions sont conformes aux tendances générales observées, et s'expliquent par un accroissement de l'équipement des ménages en électroménager et un recours accru à des services du type « livraison à domicile » (Ricroch, 2012). Le temps consacré aux enfants a augmenté et la part réalisée par les femmes a diminué sous l'effet d'un accroissement du temps consacré par les pères à leurs enfants. Les deux parents souhaitent s'investir davantage dans l'éducation de leurs enfants, et les activités impliquant les enfants ne sont pas facilement transférées d'un parent à l'autre : par exemple, le temps parental d'une personne en emploi n'est pas sensiblement affecté par le chômage de son conjoint (Pailhé et Solaz, 2008). Pour autant la nature des tâches parentales reste sexuée : les femmes consacrent davantage de temps aux activités du type « suivi scolaire, trajets, organisation des temps de vie » et les hommes au loisir et à la socialisation des enfants (Champagne, Pailhé et Solaz, 2015 ; Bloss, 2009).

Graphique 1 : Evolution de la répartition du travail domestique dans les couples par type de tâches entre 1985-86, 1998-99 et 2009-10

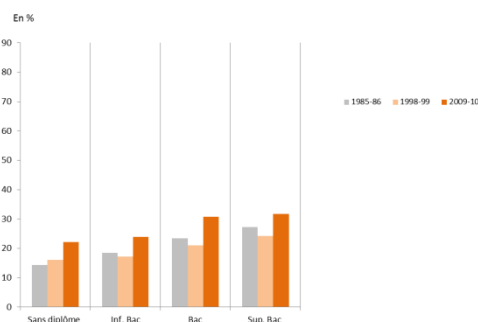


Note: La taille des bulles donne le temps consacré par les femmes pour chaque type de tâches.
Sources: Enquête emploi du temps 1985-86 (ncouple= 3334); Enquête emploi du temps 1998 -99 (ncouple= 2761); Enquête emploi du temps 2009-10 (ncouple=3275); Insee.
Champs: Couples cohabitants dont les deux membres ont rempli les carnets et dans lesquels au moins l'un des conjoints est actif.

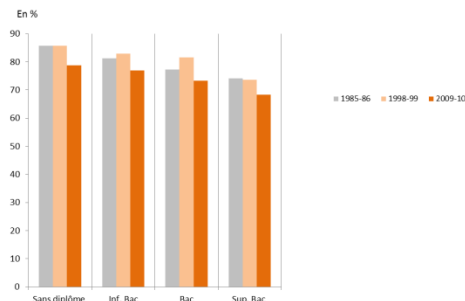
Dans la suite de l'article, l'analyse statistique se limite au périmètre restreint du travail domestique. Il comprend les activités domestiques les plus contraignantes du quotidien : cuisine, vaisselle, linge, rangement et ménage, gestion du ménage, les trajets, s'occuper des enfants, les soins aux adultes, divers¹⁰. Il s'agit de la définition retenue par Roy (2012). Sont donc exclues les tâches considérées comme intermédiaires ou de semi-loisir : la couture, la réparation, le jardinage, la pêche, etc.

Quelle que soit l'année considérée, la part réalisée par la femme est d'autant moins importante que son niveau d'éducation est élevé. *A contrario* plus le niveau d'éducation de l'homme est élevé, plus la part de travail domestique qu'il réalise est importante (graphiques 2a et 2b). Ceci est conforme aux résultats d'autres travaux portant sur ce thème (Anxo, 2002 ; Bianchi et al., 2000, Gershuny, 2000). Par ailleurs, le volume de travail domestique total décroît avec les revenus du couple, ce qui est dû à l'externalisation d'une part plus importante de travail domestique (en ayant recours par exemple à une aide-ménagère).

Graphique 2a : Evolution de la part du travail domestique restreint réalisée par l'homme dans les couples, selon le niveau d'éducation de l'homme, en %



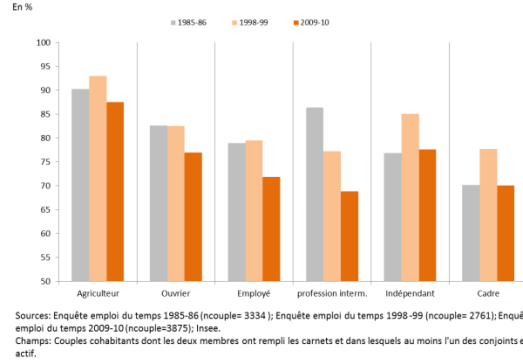
Graphique 2b: Evolution de la part du travail domestique restreint réalisée par la femme dans les couples, selon le niveau d'éducation de la femme, en %



La répartition des tâches domestiques en fonction des professions exercées par l'homme dans le couple (graphique 3) indique la persistance d'un pôle « conservateur » composé des agriculteurs et des artisans et indépendants et un pôle « moderniste » formé des cadres, professions intermédiaires et des employés (Zarca, 1990).

¹⁰ Entretien chauffage et eau, autres activités d'entretien de la maison, déménagement

Graphique 3 : Evolution de la part du travail domestique restreint réalisée par la femme dans les couples, selon la CSP de la personne de référence, en %



Le tableau 2 présente l'évolution du temps hebdomadaire consacré au travail domestique et au travail marchand des femmes et des hommes vivant en couple, selon le statut marital. Les données issues des trois enquêtes ne sont pas parfaitement comparables (Brousse, 2015). Le temps de travail domestique des femmes vivant en union libre s'est réduit sur 25 ans (de 1h21 par semaine) mais celui des femmes mariées a baissé de façon plus marquée (baisse de 5h44 par semaine) ; l'écart entre les deux est passé de 5h21 en 1985-86 à 58 minutes en 2009-10. L'écart entre temps de travail marchand des femmes mariées et celles vivant en union libre s'est lui aussi sensiblement réduit passant de 1h20 en 1998-99 à 17 minutes en 2009-10.

Enfin, le temps de travail consacré par les femmes aux tâches domestiques est inversement lié à celui qu'elles consacrent au temps de travail marchand: en 2009-10, une femme sans emploi consacrait en moyenne un peu plus de 27 heures par semaine aux tâches domestiques (soit 85% du travail domestique réalisé dans le couple) contre un peu plus de 18 heures (75%) pour une femme travaillant à temps partiel, et 15 heures et 30 minutes pour celle travaillant à temps plein (70%)¹¹. Cette tendance vaut également pour les hommes mais pour un temps de travail domestique beaucoup plus faible : en 2009-10, un homme travaillant à temps plein consacrait en moyenne 6 heures et 30 minutes aux tâches domestiques, soit moins de la moitié qu'une femme travaillant à temps plein.

S'agissant de la part de travail domestique réalisée par la femme, dans les années 1980 et 1990, l'écart entre couples mariés et ceux vivant en union libre était important (graphique 4) : en moyenne les femmes réalisaient 80,9% en 1985-86 (82,2% en 1998-99) des tâches domestiques dans les couples mariés contre 75,1% en 1985-86 (75,1% en 1998-99) pour les couples vivant en union libre. En revanche, en 2009-10, la part du travail domestique réalisée par les femmes est sensiblement la même qu'elles soient mariées (73,5%) ou qu'elles vivent en union libre (72%). Ce rapprochement est le fruit de deux mouvements distincts : la part réalisée par la femme a sensiblement baissé dans les couples mariés, ce qui s'inscrit dans

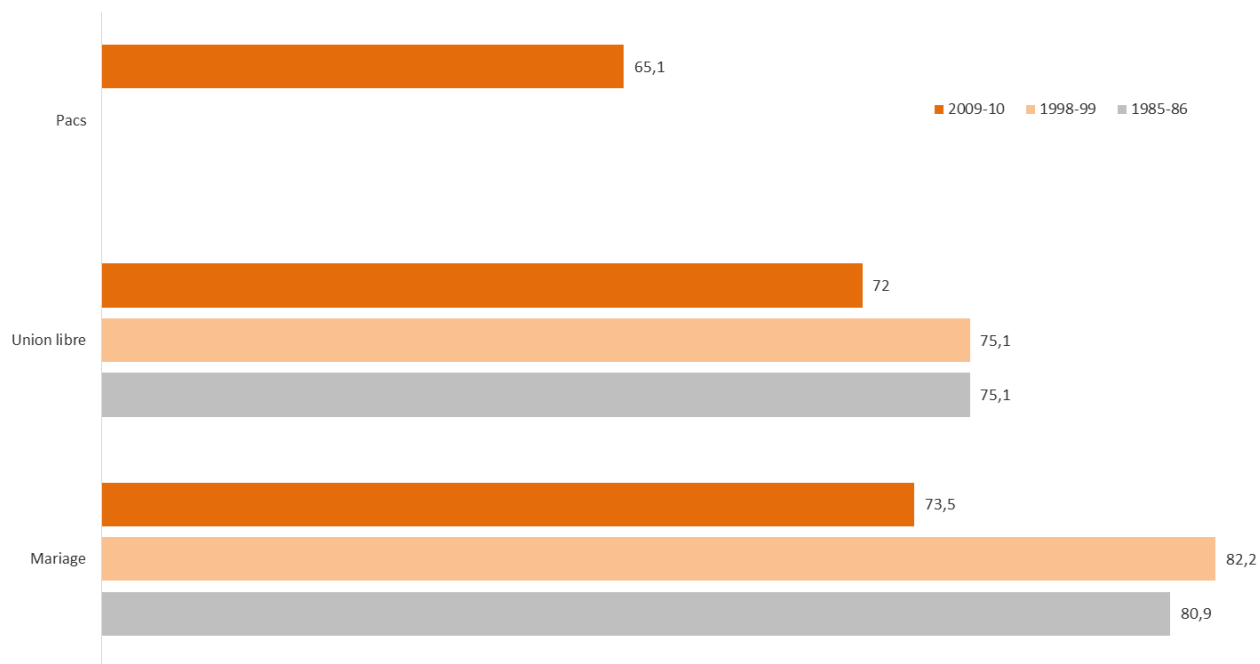
¹¹ En 1998-99, une femme sans emploi consacrait en moyenne un peu moins de 30 heures par semaine aux tâches domestiques (soit 90% du travail domestique réalisé dans le couple) contre plus de 20 heures pour une femme travaillant à temps partiel (83%), et plus de 17h pour celle travaillant à temps plein (78%). En 1985-86, une femme sans emploi consacrait en moyenne un peu plus de 32 heures par semaine aux tâches domestiques (soit 89% du travail domestique réalisé dans le couple) contre un peu plus de 21 heures pour une femme travaillant à temps partiel (80%), et un peu plus de 18h pour celle travaillant à temps plein (76%).

la tendance générale à la baisse du temps consacré par les femmes au travail domestique. Ainsi le degré de division sexuée du travail dans les couples mariés s'est rapproché de celui des couples vivant en union libre. Parallèlement l'introduction du pacs en 1999 a modifié le contexte institutionnel : les femmes pacsées sont celles qui réalisent la part de travail domestique la plus faible (65,1%). Les hommes pacsés réalisent 2 heures et 28 minutes de plus de travail domestique que les hommes mariés, contre un écart de seulement 2 minutes entre les hommes mariés et ceux vivant en union libre. Les hommes mariés consacrent 1 heure et 13 minutes de plus au travail marchand que les hommes pacsés. Les hommes pacsés sont davantage investis dans la sphère familiale que les hommes mariés ou vivant en union libre.

Tableau 2 Temps de travail domestique et marchand pour les deux conjoints selon le statut marital

Moyennes par semaine	Mariage			Union libre			Pacs	Ecart mariage/union libre			Ecart mariage/pacs
	1985-86	1998-99	2009-10	1985-86	1998-99	2009-10	2009-10	1985-86	1998-99	2009-10	2009-10
Temps de travail marchand de la femme	34h38min	32h21min	33h57min	36h50min	33h41min	34h14min	34h47min	-2h12min	-1h20min	-17min	-50 min
Temps de travail marchand de l'homme	41h39min	38h4min	40h18min	40h47min	37h41min	39h14min	39h05min	52min	23min	1h04min	1h13 min
<i>Part de travail marchand réalisée par la femme (en %)</i>	44,9	45,6	45,8	47,4	46,8	46,4	46,8	-2.5 pts de%	-1.2 pts de %	-0,6pts de %	-1pts de%
Temps de travail domestique de la femme	23h23min	20h47min	17h39min	18h02min	17h38min	16h41min	15h45min	5h21min	3h09min	58min	1h54min
Temps de travail domestique de l'homme	5h12min	4h34min	6h26min	5h40min	5h38min	6h28min	8h54min	-28min	-1h04min	-2min	-2h28
<i>Part de travail domestique réalisée par la femme (en %)</i>	80,9	82,2	73,5	75,1	75,1	72	65,1	5,8pts de%	7,1pts de %	1,5pts de %	8,4pts de %
Effectifs (nombre de couples)	3091	2240	2014	243	521	683	178				
Sources : Enquêtes emploi du temps, 1985-86, 1998-99, 2009-10, Insee.											
Champs : Couples cohabitants dont les deux membres ont rempli les carnets et dans lesquels au moins l'un des conjoints est actif.											

Graphique 4 : Part du travail domestique restreint réalisée par les femmes vivant en couple selon le statut marital, en %



Sources: Enquête emploi du temps 1985-86 (ncouple= 3334); Enquête emploi du temps 1998-99 (ncouple= 2761); Enquête emploi du temps 2009-10 (ncouple=3875); Insee.

Champs: Couples cohabitants dont les deux membres ont rempli les carnets et dans lesquels au moins l'un des conjoints est actif.

Ces écarts sont en partie dus à des différences de profil des couples selon leur type d'union. Certaines formes d'unions peuvent attirer des individus ayant des caractéristiques particulières en termes de niveau d'éducation, de salaire, de nombre d'enfants à charge par exemple. Les individus pacsés sont plus diplômés que les autres types de couples, ils sont plus jeunes (annexe 2, tableau A2.2). Ces différences peuvent expliquer que les pacsés soient plus égalitaires que les couples mariés ou ceux vivant en union libre en 2009-10.

2.2 Une estimation de la part de travail domestique réalisée par la femme

Les statistiques descriptives indiquent que la répartition du travail domestique ainsi que le volume réalisé dans les couples est sensible aux caractéristiques individuelles des membres du couple (niveau de diplôme, statut d'emploi des deux conjoints, type de profession, etc.). De même, la composition du ménage (nombre d'enfants par exemple) est un facteur important à prendre en compte. Afin de comparer les degrés de spécialisation des couples en fonction du statut marital toutes choses égales par ailleurs, la part du travail domestique réalisée par la femme dans le couple est estimée pour les trois enquêtes emploi du temps, dans un premier temps à partir de la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO). Le champ d'analyse est celui utilisé pour les statistiques descriptives (encadré).

La variable à expliquer est la part de travail domestique réalisée par la femme dans le couple. Elle est définie comme le ratio entre le temps de travail domestique réalisé par la femme et le temps de travail domestique réalisé par les deux membres du couple. Les variables explicatives regroupent des caractéristiques individuelles et des caractéristiques du couple (tableau 3). Le couple de référence est un couple marié, biactif à temps plein, les deux conjoints ayant un diplôme inférieur au Bac, sans enfant à charge et résidant dans une zone urbaine. Les résultats obtenus sont interprétés par rapport à cette référence.

Certains carnets sont remplis un jour de week-end et d'autres un jour de semaine. Or l'utilisation du temps et sa répartition entre conjoints varient le week-end et la semaine. Afin d'en tenir compte, une indicatrice permettant de contrôler le type de jour durant lequel le carnet a été rempli est introduite dans l'estimation. Pour l'enquête 2009-10, la variable « carnet » prend la valeur 1 si les conjoints ont rempli leur carnet respectif durant un jour de semaine (2 carnets pour le ménage), la valeur 2 si les deux conjoints ont rempli leur carnet respectif durant le week-end (2 carnets pour le ménage)¹² et la valeur 3 si un des conjoints a rempli deux carnets et l'autre un seul (3 carnets pour le ménage). La référence correspond à la situation dans laquelle les deux conjoints ont rempli chacun deux carnets (donc 4 carnets pour le ménage). Pour les enquêtes 1985-86 et 1998-99, la variable « week-end » prend la valeur 1 si les carnets ont été remplis le week-end. Quelle que soit l'année d'observation, la part de travail domestique réalisée par la femme est plus faible le week-end, les hommes s'impliquent donc davantage le week-end.

De même les estimations indiquent que la part de travail domestique réalisée par la femme est d'autant plus faible que le niveau de revenu du ménage est élevé. Les couples ayant des revenus plus élevés

¹² Les conjoints remplissent leur carnet individuel le même jour.

externalisent davantage de tâches domestiques, notamment celles qui sont réalisées par la femme (le ménage et le soin du linge notamment)¹³. Les variables relatives à l'équipement en électroménager indiquent qu'en 1985-86 détenir un lave-linge réduisait de 4,3 points de pourcentage la part de travail domestique réalisée par la femme : le soin du linge, qui est une tâche surtout réalisée par les femmes, est une activité chronophage en l'absence de lave-linge. En 1998-99 et 2009-10, cette variable perd sa significativité ce qui peut s'expliquer par l'accroissement du taux d'équipement des ménages : à la fin des années 1990 la plupart des ménages ayant les caractéristiques de l'échantillon retenu détiennent un lave-linge.

Le pouvoir de négociation de chaque membre du couple est approximé par le salaire relatif des deux conjoints¹⁴. L'introduction de cette variable s'inspire des modèles de négociation (section 1) et s'appuie sur les analyses statistiques, notamment Ponthieux et Schreiber (2006) qui indiquent que la part de travail domestique et familiale réalisée par la femme dans les couples de salariés à temps plein, est d'autant plus faible que son salaire est élevé. Le pouvoir de négociation est défini comme l'écart de salaire entre les deux conjoints rapportés à la somme des deux salaires¹⁵. Par définition, le salaire des femmes inactives n'est pas observé. Une équation de salaire qui tient compte de la sélection sur le marché du travail a été estimée afin de leur attribuer un salaire potentiel (voir les résultats de l'estimation en annexe 3, tableau A3)¹⁶. Il correspond au salaire auquel ces femmes pourraient prétendre au regard de leurs caractéristiques observables (diplôme, expérience professionnelle passée...) ; l'état du marché du travail n'est pas pris en compte, bien que cela puisse peser sur le niveau du salaire potentiel des femmes inactives et sur leur possibilité réelle d'obtenir un emploi si elles en cherchaient un. La femme réalise une moindre part de travail domestique lorsque son pouvoir de négociation dans le couple s'accroît. Cet effet n'est significatif que pour l'année 2009-10.

¹³ L'effet non significatif des variables relatifs au recours à une aide extérieure rémunérée pour 2009-10 s'explique par le fait que l'information apportée par cette variable est redondante avec celle du niveau de revenu.

¹⁴ D'autres paramètres influencent le pouvoir de négociation des individus dans le couple, notamment l'état du marché du travail, ou encore le contexte juridique et institutionnel. Ce dernier détermine en partie les conditions financières de rupture du couple et donc modifie le pouvoir de négociation de chaque membre du couple.

¹⁵ Deux variantes ont été testées : l'une dans laquelle le pouvoir de négociation est défini comme le ratio entre le salaire horaire de la femme et la somme des deux salaires horaires du couple, et l'autre par une variable indicatrice qui vaut 1 si le salaire de l'homme est supérieur à deux fois le salaire de sa conjointe. Les différentes façons d'intégrer dans l'analyse le pouvoir de négociation relatif des deux membres du couple ne modifient pas profondément les résultats.

¹⁶ Les informations relatives aux revenus salariaux ne sont pas disponibles pour l'enquête Emploi du temps 1985-1986. La variable mesurant le pouvoir de négociation n'est donc pas utilisée pour cette enquête.

Tableau 3 : Résultats des estimations MCO

Part du travail domestique réalisé par la femmes	1985-86		1998-99		2009-10	
	Coef.	Std. Err.	Coef.	Std. Err.	Coef.	Std. Err.
Effectif (couples)	3334		2715		2875	
Temps de travail domestique total	-0,00005*	0,00002	-0,00011***	0,00003	-0,00009***	0,00003
Carnets 2009-10						
1					0,004	0,009
2					-0,016	0,013
3					0,001	0,04
Carnet weekend 1998-99 et 1985-86	-0,017*	0,007	-0,030***	0,009		
Revenu par uc 2009-10						
2					-0,032*	0,013
3					-0,024*	0,014
4					-0,019	0,016
Revenu 1998-99 et 1985-86						
1			-0,036***	0,013		
2			-0,040*	0,017		
Recours à une aide-ménagère rémunérée 2009-10 et 1998-99			0,005	0,009	-0,001	0,009
Recours à une aide-ménagère non rémunérée 2009-10					-0,001	0,013
Recours à une aide-ménagère rémunérée ou non 1985-86	-0,008	0,009				
Micro-onde			0,012	0,01	0,032*	0,015
Lave-vaisselle	-0,003	0,007	-0,008	0,009	-0,005	0,011
Lave-linge	-0,043*	0,023	0,034	0,036	-0,004	0,046
Inactivité Homme	-0,085*	0,034			-0,183*	0,075
Inactivité Femme	0,138***	0,008	0,129***	0,012	0,138***	0,015
Temps partiel Homme	-0,045***	0,015	-0,080*	0,035	-0,049*	0,029
Temps partiel Femme	0,062***	0,01	0,051***	0,013	0,042***	0,014
Chômage Homme	-0,128***	0,017	-0,141***	0,019	-0,125***	0,018
Chômage Femme	0,122***	0,016	0,118***	0,016	0,123***	0,019
Pouvoir négociation			-0,039	0,035	-0,133***	0,029
Pacs					-0,045*	0,018
Union libre	-0,013	0,012	-0,035***	0,011	-0,005	0,011
Age moyen du couple	0,002***	0	0,003***	0,001	0,001*	0,001
Ecart d'âge	-0,001	0,001	-0,002	0,001	-0,002*	0,001
Niveau Bac Femme	-0,025*	0,01	0,014	0,013	-0,017	0,014
Niveau supérieur au Bac Femme	-0,030***	0,01	-0,032*	0,015	-0,017	0,012
Niveau Bac Homme	-0,038***	0,01	-0,022	0,014	-0,066***	0,016
Niveau supérieur au Bac Homme	-0,067***	0,011	-0,045***	0,015	-0,060***	0,011
Présence enfant	0,018*	0,008	0,026*	0,011	-0,020*	0,011
Présence enfant moins de 3 ans	-0,002	0,008	0,01	0,013	0,017	0,013
Zone rurale	0,027***	0,007	0,013	0,009	0,008	0,009
Constante	0,753	0,032	0,695	0,047	0,722	0,058

*** significativité au seuil de 1%, ** au seuil de 5% et * au seuil de 10%.

Conformément à la littérature, le temps de travail marchand des deux conjoints joue un rôle important dans le partage des tâches : une moindre insertion dans l'emploi d'un des membres du couple (inactivité, temps partiel ou chômage) implique qu'il ou elle augmente sa participation aux tâches domestiques. L'effet de la mono-activité sur la part de travail domestique réalisée par les femmes est positif et significatif pour les trois enquêtes : dans les couples où la femme est inactive, la part de travail domestique réalisée par la femme est plus importante, d'environ 14 points de pourcentage. De même, l'inactivité de l'homme réduit la part de travail domestique réalisée par la femme, l'effet est de l'ordre de 8,5 points de pourcentage en 1985-86 et autour de 18 points de pourcentage en 2009-10¹⁷. En 25 ans, on observe une plus grande substituabilité des temps sociaux pour les hommes, et potentiellement une moindre importance de l'identité de genre (voir la revue de littérature). Le travail à temps partiel et le chômage de l'homme influencent négativement la part de travail domestique réalisée par la femme, et celle-ci est d'autant plus importante si la femme travaille à temps partiel ou est au chômage. Ce surcroît de travail domestique réalisé par les hommes inactifs, à temps partiel ou au chômage, ne compense pas l'écart de travail domestique avec la conjointe, de fait la répartition reste inégalitaire.

Conformément aux attentes, plus le niveau d'éducation de l'homme est élevé, plus il participe aux tâches domestiques. Inversement, la part réalisée par la femme est d'autant plus faible que son niveau d'éducation est élevé. Les femmes plus éduquées ont un pouvoir de négociation renforcé¹⁸ et inversement les hommes plus éduqués adhèrent en moyenne à des valeurs plus égalitaires (Dominguez-Folgueras, 2012).

En 1985-86 et 1998-99, la présence d'enfant dans le ménage accroît significativement la part du travail domestique réalisée par la femme pour un effet de l'ordre de 2 points de pourcentage. Pour l'année 2009-10, cet effet se renverse, et la présence d'enfant réduit la part de travail domestique réalisée par la femme (de 2 points de pourcentage). Cette tendance reflète l'investissement plus important des hommes dans la famille et en particulier dans le soin aux enfants¹⁹. En revanche la présence d'un enfant de moins de 3 ans n'a pas d'influence significative sur la part de travail domestique réalisée par la femme : le modèle contient d'autres variables qui capturent cet effet en apportant des informations redondantes comme les variables relatives au temps de travail, les femmes ajustent leur temps de travail au moment de l'arrivée des enfants (Pailhé et Solaz, 2010).

Enfin, l'effet des variables relatives au statut marital sur la division sexuée du travail dans les couples évoluent selon les enquêtes considérées. En 1985-86, la part de travail domestique réalisée par les femmes vivant en union libre n'est pas significativement différente de celles des femmes mariées, alors qu'en 1998-99, elle est plus faible d'environ 3,5 points de pourcentage. En 2009-10, la part de travail domestique réalisée par les femmes vivant en union libre n'est pas significativement différente de celle réalisée par les femmes mariées, ce résultat est conforme à celui de Bianchi et al. (2014) qui s'appuie sur

¹⁷ Pour l'année 1998-99, seul un couple se trouvait dans cette configuration.

¹⁸ Pour l'année 2009-10, l'effet de l'éducation de la conjointe est plus faible et moins significatif que pour les deux autres enquêtes, mais l'effet de la variable « pouvoir de négociation », calculée à partir des salaires relatifs des deux conjoints, est significatif alors qu'il ne l'est pas en 1998-99 et qu'il n'est pas introduit pour l'année 1985-86. Les deux variables « éducation de la conjointe » et « pouvoir de négociation » capturent en partie le même effet.

¹⁹ Les estimations réalisées en écartant les activités directement liées aux enfants indiquent que cet effet négatif persiste.

des moyennes individuelles. En revanche, les femmes vivant dans un couple pacsé réalisent, toutes choses égales par ailleurs, une part du travail domestique plus faible d'environ 4,5 points de pourcentage de moins que les femmes mariées. Il est possible que ce partage plus égalitaire des tâches au sein des couples pacsés s'explique par une plus grande implication des pères pacsés auprès de leurs enfants relativement aux pères mariés. Il ne s'agirait pas alors d'un partage plus égalitaire au regard des normes de genre mais plutôt un rapport différent à la paternité. Les estimations conduites pour les activités hors « soins aux enfants » indiquent que la part de travail domestique réalisée par les femmes pacsées est de 5 points de pourcentage inférieure à celle réalisée par les femmes mariées²⁰. Les couples pacsés optent donc pour une répartition plus égalitaire du travail domestique que les couples mariés, indépendamment des activités directement liées aux enfants.

Les données disponibles dans les trois enquêtes ne permettent pas de tenir compte de la trajectoire matrimoniale des couples (nombres d'unions précédant celle observée, et type d'union passée, durée de l'union observée...). Or cela influence la répartition du travail domestique dans les couples. Le module « Décisions dans les couples » adossé à l'enquête emploi du temps 2009-10 intègre des questions relatives au passé matrimonial des personnes interrogées. La durée de l'union observée peut être calculée à partir de la date de rencontre des deux conjoints. Cependant, le pacs n'ayant été introduit qu'en 1999, la durée des couples pacsés est nécessairement plus faible que celles des autres couples. Par ailleurs, parmi les couples qui se sont mariés avant 1999, certains auraient opté pour le pacs si le dispositif avait existé. Des informations relatives au nombre d'unions passées, et aux types d'unions passées sont disponibles. Néanmoins, la taille restreinte de l'échantillon implique une perte de significativité pour de nombreux coefficients. Un échantillon de couples ne comprenant que ceux déclarant ne pas avoir eu d'autre union avant celle observée est retenu. L'effet de la durée de l'union sur la part de travail domestique réalisée par la femme est positif mais non significatif. L'effet du pacs reste négatif et significatif au seuil de 10% : en tenant compte de la durée de l'union observée, les couples pacsés sont plus égalitaires que les couples mariés alors que les couples vivant en union libre ne le sont pas. Les couples vivant en union libre étaient plus égalitaires que les couples mariés dix ans auparavant.

Deux phénomènes peuvent expliquer ce résultat. Le premier concerne la tendance à la baisse du temps de travail domestique des femmes, documentée dans la littérature (section 1). Ainsi, le degré de division sexuée du travail dans les couples mariés s'est réduit et a progressivement rejoint celui observé dans les couples vivant en union libre. Le second concerne un déplacement des valeurs selon le statut marital en lien avec l'introduction du pacs à la fin des années 1990. En effet, le recours au pacs est associé à un système de valeurs reposant sur une perception moins différentialiste des rapports sociaux de sexes que le choix du mariage (Rault, 2007 ; Rault et Letrait, 2010). Pour tester cette hypothèse, il convient de construire un contrefactuel permettant d'estimer ce qu'aurait été la division sexuée du travail d'un couple marié si ce couple avait opté pour le pacs ou pour l'union libre.

2.3. Une estimation par la méthode d'appariement

Cette section vise à préciser les résultats issus de l'estimation par la méthode des MCO. En effet, le choix du statut marital n'est pas un événement aléatoire. Ainsi, plusieurs effets, déjà identifiés, peuvent

²⁰ Les résultats ne sont pas présentés pour plus de lisibilité.

expliquer de façon non exclusive les uns des autres les différences de répartition des tâches dans les couples selon le statut marital (schéma) :

- ✓ L'effet « caractéristiques observables » se rapporte à l'effet d'auto-sélection des couples dans les différents types d'union à partir de leurs caractéristiques observables. Certaines caractéristiques socio-économiques favorisent la division sexuée du travail au sein du couple, et elles peuvent aussi être associées à un type d'union particulier. Ce n'est alors pas l'union elle-même qui conditionne la division sexuée du travail, mais les caractéristiques particulières de ces couples.²¹
- ✓ L'effet « valeurs » (caractéristiques non-observables) se rapporte à l'effet d'auto-sélection des couples à partir des valeurs auxquelles ils adhèrent. A profil égal, les couples optent pour une forme d'union du fait des valeurs auxquelles ils adhèrent au regard des normes de genre notamment²².
- ✓ L'effet « statut marital » se rapporte à l'effet causal entre le choix du type d'union et le degré de division sexuée du travail dans le couple. Cet effet est indéterminé *a priori*.

L'estimation par les MCO ne permet pas l'identification de ces différents effets.

L'écart en matière de la division sexuée du travail selon le statut marital obtenu par les MCO pourrait être représenté comme suit :

$$\underbrace{E(y_{i1}|mar_i = 1) - E(y_{i0}|mar_i = 0)}_{\text{observé}} = \underbrace{(E(y_{i1} - y_{i0}|mar_i = 1))}_{\text{effet statut marital}} + \underbrace{(E(y_{i0}|mar_i = 1) - E(y_{i0}|mar_i = 0))}_{\text{biais auto-sélection}(x \text{ observables} + \text{effet valeur})}$$

y_{ij} est la part du travail domestique restreint réalisée par la femme dans le couple i . L'indice i désignant le couple et $j \in 0,1$ détermine le type de couple ; 0 pour les couples en union libre ou pacsés et 1 pour les couples mariés. La variable mar désigne le traitement, en l'occurrence l'évènement du mariage qui prend 1 si le couple a été marié et 0 si non.

La méthode d'appariement permet d'associer à chaque couple marié un ou plusieurs couples non-mariés dont les caractéristiques socio-économiques sont proches. L'hypothèse d'identification de base sur laquelle repose la méthode d'appariement est celle de l'indépendance conditionnelle « unconfoundness » : si on suppose qu'il existe un vecteur des caractéristiques observables x_i qui capture le biais d'auto-

²¹ Par exemple, un faible niveau d'éducation des deux partenaires conduit à une plus forte division sexuée du travail dans le couple (voir les statistiques descriptives) et parallèlement les couples les moins éduqués peuvent être plus enclins à se marier, dans ce cas ce n'est pas le mariage lui-même qui engendre un partage inégalitaire des tâches, mais plutôt le niveau d'éducation des deux partenaires.

²² Les couples adoptant des valeurs égalitaires peuvent être plus enclin à se pacser et les couples aux valeurs plus inégalitaires, ou conservatrices au regard du modèle de Monsieur Gagnepain, peuvent plus facilement opter pour le mariage, et ceci indépendamment de leurs caractéristiques socio-économiques.

sélection, donc conditionnellement aux x_i , le passage par le traitement « mariage » quel que soit le type de couples, est aléatoire : $y_{i0} \perp mar_i | x_i$

Ce qui implique que : $E(y_{i0} | mar_i = 1, x_i) = E(y_{i0} | mar_i = 0, x_i)$

La part du travail domestique réalisée par la femme dans les couples mariés est comparée avec celle qui aurait prévalu si ces couples ne s'étaient pas mariés. Un appariement entre les couples mariés et les couples non-mariés (en union libre ou pacsés pour l'enquête 2009-10) à partir des mêmes caractéristiques permettrait de construire un contrefactuel parfait. En pratique, cet appariement n'est pas réalisable. Le problème de l'appariement est réduit à une seule dimension ; un score de propension « Propensity score matching » est estimé (Rosenbaum & Rubin 1983) :

$$p(x_i) = \Pr(mar_i = 1 | x_i) \in [0,1]$$

Ce score de propension vérifie une propriété théorique importante. Il s'agit d'un score d'équilibrage ou « Balancing Score » : $x \perp mar | p(x)$

La distribution conditionnelle des x sachant $p(x)$ est orthogonale au choix du statut marital. Cette propriété implique qu'à l'intérieur des sous-groupes de couples possédant les mêmes scores de propension $p(x)$, la distribution des x devrait être identique entre les différents types de couples, quel que soit le statut marital.

Une fois conditionnée sur le score de propension, et étant donné l'hypothèse d'indépendance conditionnelle, l'indépendance entre la division sexuée du travail et le choix du statut marital est également satisfaite : $y_{i0} \perp mar_i | x_i \xrightarrow{\text{implique}} y_{i0} \perp mar_i | p(x_i)$

La probabilité de se marier est estimée sur l'ensemble des couples. Les distributions de ce score pour les couples mariés et les couples en union libre (et pacsés pour 2009-10) sont comparées. Seuls les couples ayant un support commun de distributions sont retenus dans les estimations²³. L'appariement est ensuite réalisé entre les couples mariés et les couples non-mariés (en union libre ou pacsés) ayant des scores de propension identiques. Les résultats présentés ci-dessous s'appuient sur la méthode d'appariement « Epanechnikov Kernel matching » : chaque couple marié est apparié avec tous les couples non-mariés pondérés par leur distance en termes de score de propension²⁴. On obtient ainsi un contrefactuel pour chaque couple marié :

$$\hat{y}_{i0} = \frac{1}{n_0} \sum_{i' | mar=0} w_{i'} y_{i'}, \quad \forall i \neq i'$$

$$\text{où } w_{i'} = \frac{K((p(x_{i'}) - p(x_i)) / h)}{\sum_{i' | mar=0} K((p(x_{i'}) - p(x_i)) / h)} \quad (\text{K: Epanechnikov Kernel})$$

²³ L'hypothèse de l'indépendance conditionnelle est également vérifiée avant d'effectuer le processus d'appariement.

²⁴ Des tests de robustesse basés sur d'autres méthodes ont également été effectués, mais ne sont pas présentés ici.

La part du travail domestique effectuée par la femme dans chaque couple marié est comparée avec celle de son contrefactuel :

$$\hat{\Delta}_{\text{effet statut marital} + \text{effet valeur}} = \frac{1}{n_{\text{mar}}} \sum_{i=1}^{n_{\text{mar}}} (y_{i1} - \hat{y}_{i0})$$

Selon cette procédure, les écarts estimés en matière de répartition des tâches entre les différentes formes d'union ne peuvent pas être le fruit d'une auto-sélection des couples au regard de leurs caractéristiques observables. Ces écarts peuvent être interprétés comme le résultat de différences de caractéristiques non observées, comme les valeurs. L'effet « valeurs » expliquerait alors que des couples plus égalitaires se concentrent sur certaine forme d'union. Cette méthode ne permet pas de tenir compte de la relation de cause à effet entre type d'union et degré de division sexuée du travail dans le couple. Un effet causal du « statut marital » sur la répartition du travail domestique ne pourrait être déduit que s'il était possible d'ajouter la dimension « valeur au regard de l'égalité » dans l'appariement. Mais les données disponibles ne donnent aucune information sur ce point. Le tableau 4 donne les résultats de la méthode d'appariement et les compare avec ceux obtenus avec les MCO.

Tableau 4 : Ecart estimé de la part du travail domestique réalisée par la femme selon le statut marital (erreurs-standards entre parenthèses)

Modèle	Mariage/Union libre		Mariage/Union libre	Mariage/Pacs
	1985-86	1998-99	2009-10	
MCO	-1.26 (0.012)	-3.48*** (0.011)	-0.52 (0.011)	-4.54** (0.018)
<i>Obs. (couples)</i>	3334 3091/243	2715 2201/514	2873 2013/683	2873 2013/178
Appariement $\hat{\Delta}$	-0.2 (0.015)	-5.9** (0.019)	-0.1 (0.016)	-8.6** (0.036)
<i>Obs. (couples)</i>	2913 2730/183	1802 1553/249	1907 1459/448	1644 1504/140
Notes : Les valeurs sont exprimées en points de pourcentage.				
*** significativité au seuil de 1%, ** au seuil de 5% et * au seuil de 10%.				
§ Erreurs-standards sont obtenues par bootstrapping pour le modèle d'appariement.				

Pour l'enquête emploi du temps 1985-86, sur un échantillon de 2730 couples mariés et 183 couples en union libre, la part de travail domestique réalisée par la femme n'est pas affectée par le fait qu'elle vive en union libre. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'au début des années 1980, l'union libre était encore marginale et s'apparentait à un « prélude au mariage » ou un « test avant mariage ». La division sexuée du travail précédait l'officialisation de l'union soit parce que les couples anticipaient dans leur mode d'organisation qu'ils allaient se marier, soit parce qu'une fois la spécialisation instaurée, ils finissaient par se marier (Villeneuve-Gokalp, 1990). Ainsi aucune différence significative en matière de division sexuée du travail n'est observée entre les deux formes d'unions.

Pour l'enquête emploi du temps 1998-99, l'échantillon est réduit à 1802 couples (1553 mariés et 249 en union libre) en excluant les couples en dehors du support commun. Le résultat pour l'année 1998-99

indique un effet significatif²⁵ : la part de travail domestique réalisée par les femmes mariées auraient été de 5,9 points de pourcentage plus faible si ces femmes vivaient en union libre. Ce résultat confirme celui obtenu par la méthode des MCO (avec laquelle l'effet est de l'ordre de 3,5 points de pourcentage). A la fin des années 1990, l'union libre se diffuse comme une alternative au mariage acceptée socialement. Les couples stabilisent leur union hors du mariage, l'arrivée des enfants ne les conduit pas à officialiser leur union (Toulemon, 1996). La division sexuée du travail dans ces couples est plus égalitaire que celle qui s'établit dans les couples mariés et ceci n'est pas dû à un profil particulier de ces couples au regard de leurs caractéristiques sociodémographiques. L'effet « valeurs » peut expliquer cet écart : l'union libre dans les années 1990 attirait des personnes à la recherche d'un mode d'union s'écartant de la norme conservatrice du mariage et portant des valeurs égalitaires. A cela s'ajoute un potentiel « effet statut marital », sans que l'on puisse préciser le sens de la corrélation : il est possible que le mariage renforce le degré de division sexuée du travail dans les couples, ou que les couples qui anticipent une spécialisation optent pour ce type d'union. Barg et Beblo (2012) trouvent également que les couples mariés allemands sont plus inégalitaires que les couples vivant en union libre. Les données de panel allant de 1991 à 2008 leur permettent d'identifier le sens de la causalité de l'effet « statut marital » : les couples allemands se spécialiseraient avant de se marier, mais le mariage renforcerait ensuite le degré de spécialisation.

Pour l'enquête emploi du temps 2009-10, les résultats confirment également ceux obtenus à partir de la méthode des MCO : aucune différence significative en termes de division sexuée du travail ne ressort entre les couples mariés et ceux vivant en union libre. Ainsi, contrairement à ce qui est observé pour les années 1998-99, les couples vivant en union libre ne sont pas plus égalitaires en matière de répartition du travail domestique que ne le sont les couples mariés. En revanche, dans les couples pacsés, la part de travail domestique réalisée par la femme est significativement plus faible de l'ordre de 8,6 points de pourcentage²⁶ que celle observée dans les couples mariés, avec un échantillon de 1504 couples mariés et 140 couples pacsés (l'écart est plus important que celui obtenu par la méthode des MCO, 4,5 points de pourcentage). Le pacs s'est diffusé dans la société, il représente un mode d'union institutionnalisé, ouvrant droit notamment à l'imposition commune et offre une alternative au mariage. Les couples pacsés adoptent une division du travail moins inégalitaire que les couples en union libre et mariés. Il est possible que ces différences soient dues à un effet « statut marital » : les couples pacsés se spécialiseraient moins que les couples mariés du fait de la moindre régulation de cette forme d'union, ou encore les couples mariés se spécialiseraient davantage du fait des protections associées au mariage. Mais cet effet « statut marital » ne permet pas d'expliquer le cas des couples vivant en union libre, qui eux se spécialisent dans les mêmes proportions que les couples mariés et ceci malgré l'absence de régulation de cette forme d'union. L'effet « valeurs » offre une interprétation plus probable du rapprochement des deux types de couples au regard de la division sexuée du travail. Les couples mariés adhéreraient à des valeurs moins conservatrices qu'avant, si bien que l'effet valeur ne jouerait plus entre couple mariés et couple vivant en union libre, mais le partage des tâches reste néanmoins inégalitaire dans les deux types d'union. Parallèlement, les couples adhérant à des valeurs égalitaires seraient toutes choses égales par ailleurs attirés par le pacs, alors qu'ils optaient pour l'union libre avant son introduction.

²⁵ Une erreur-standard de 0.019. Les erreurs types sont obtenues par la méthode de « bootstrap ».

²⁶ Erreur-standard de 0.036.

Ces interprétations mériteraient d'être affinées en s'appuyant sur des données longitudinales. La durée des unions n'est pas observée dans les données utilisées, ni le passage d'un type d'union à un autre. Or, le comportement du couple quant à la division du travail est susceptible de varier en fonction de la durée de vie en couple, du passé marital des conjoints et également de l'âge de la mise en couple des conjoints. Le module « Décisions dans les couples » permet néanmoins de tenir compte de la durée de l'union observée pour l'année 2009-10, sans que le résultat n'en soit changé.

3. Conclusion

Cet article complète la littérature relative au partage des tâches domestiques selon le statut marital des couples pour le cas de la France. L'union libre, qui dans les années 1980 étaient encore perçue comme un prélude au mariage, s'est aujourd'hui diffusée comme un mode d'union durable alternatif au mariage et socialement accepté. Le degré de division sexuée du travail s'est réduit pour les couples mariés, alors qu'il est resté stable pour les couples vivant en union. En 2009-10, la division sexuée du travail dans les couples en union libre est proche de celle observée dans les couples mariés (respectivement 72% et 73,5%). Les couples pacsés présentent une organisation plus égalitaire des tâches domestiques que les autres couples (65,1% du travail domestique est réalisé par les femmes). Les estimations économétriques indiquent que cet écart n'est pas le fruit d'une auto-sélection des couples au regard de leurs caractéristiques observables, mais il s'agit plutôt d'un effet « valeurs » : les couples optant pour le pacs adhèrent à des valeurs plus égalitaires que les couples optant pour les deux autres formes d'union. Autrefois plus inégalitaires, les couples mariés s'organisent aujourd'hui de la même façon que les couples vivant en union libre et sur la base d'une répartition qui reste défavorable aux femmes.

La division sexuée du travail persiste, et ne s'est pas dissoute avec le développement de l'union libre. L'état social français ne s'est pas renouvelé autour d'un nouveau modèle de couple et reste entre deux modèles. Le premier est celui du mariage avec la symbolique patriarcale qu'il comporte, et les protections et transferts qui lui sont associés. Il encourage au moins en partie la division sexuée des rôles et il attire les couples aux valeurs plus conservatrices. Il s'accompagne de protections en cas de rupture pour la conjointe (prestation compensatoire, droits sociaux dérivés). Le deuxième modèle est celui de l'union libre qui ne tient pas compte du poids des normes de genre et de la persistance de la division sexuée du travail dans la famille. Le pacs, créé en 1999, n'apporte qu'une réponse incomplète en matière de régulation, mais dans la mesure où cette forme d'union attire les couples adhérant à des valeurs égalitaires, les conséquences en termes d'inégalités femmes-hommes sont limitées. Le décalage entre les comportements genrés dans la répartition du travail domestique et le choix du statut marital fait peser un risque pour les femmes vivant en union libre comme le suggéraient Martin et Théry (2001).

4. Références bibliographiques

Alderman, H., P. A. Chiappori, L. Haddad, J. Hoddinott et R. Kanbur (1995), "Unitary versus Collective Models of the Household: Is It Time to Shift the Burden of Proof?", *The World Bank Research Observer*, Vol. 10, no. 1, pp. 1-19.

Anxo D. (2002), « The allocation and the gender division of labor in France and Sweden », *Proceedings of the France Symposium ILO*, pp. 99-108.

Badel M., Gilles A-M, Laborde J-P, Lacoste V., Subrenat M. (2003), « Référence au lien familial et accès aux droits sociaux », *Recherches et Prévisions*, n°73. Famille et droit social. pp. 25-33.

Barg C. et M. Beblo (2012), « Does 'Sorting into Specialization' Explain the Differences in Time Use between Married and Cohabiting Couples? An Empirical Application for Germany», *Annales d'Economie et de Statistique*, N°105/106, pp.127-152.

Becker, G. (1973), A Theory of Marriage: Part I, *Journal of Political Economy*, 81, issue 4, p. 813-46.

Becker, G. (1981), *Treatise on the family*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Behrman, J. R. (1997), « Intrahousehold Distribution and the Family ». In Rosenzweig, M. R. and Oded Stark, eds., *Handbook of population and family economics*. Amsterdam, Netherlands, Elsevier Science Publishers.

Bianchi, S. Z., Milkie, M. M., Sayer, L. C., et Robinson, J. P. (2000). Is anyone doing the housework? Trends in the gender division of household Labor. *Social Forces*, 79, 191-228.

Bianchi, S. M., Lesnard, L., Nazio, T., et Raley, S. (2014). Gender and time allocation of cohabiting and married women and men in France, Italy, and the United States. *Demographic Research*, 31, 183–216.

Bloss T., (2009), "Travail domestique et responsabilités parentales : présupposés et paradoxes de l'action publique", *Informations sociales*, N°154, pp.50-59.

Bonnet C., B. Garbinti B., A. Solaz A. (2016), « Gender Inequality after Divorce: The Flip Side of Marital Specialization, Evidence from a French Administrative Database », Insee Working Paper, no. 3.

Bourguignon, F. et P. A. Chiappori (1992), « Collective models of household behavior: An introduction », *European Economic Review*, Elsevier, vol. 36(2-3), pp. 355-364.

Brines J. (1994), "Economic Dependency, gender and the division of labor at home", *American Journal of Sociology*, 100, pp.652-688.

Browning M. et P. A. Chiappori (1998), « Efficient Intra-Household Allocations: A General Characterization and Empirical Tests », *Econometrica*, Vol. 66, no. 6, pp. 1241-1278.

Browning M., P. A. Chiappori, Y. Weiss (2014), *Economics of the Family, Cambridge Surveys of Economic Literature*, Cambridge University Press.

Bustreel A. (2001), « La rationalité de la non-spécialisation dans les ménages. Une rupture avec la théorie beckérienne », *Revue économique*, Vol. 52, no. 6, pp. 1157-1183.

Champagne C., A. Pailhé et A. Solaz, (2015), « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? », *Economie et statistique*, N°478.

Cherchye L. et F. Vermeulen (2008), « Nonparametric Analysis of Household Labor Supply: Goodness of Fit and Power of the Unitary and the Collective Model », *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 90, no. 2, pp. 267-274.

Cherchye, L. ; B. De Rock et F. Vermeulen (2009), « Opening the Black Box of Intrahousehold Decision Making: Theory and Nonparametric Empirical Tests of General Collective Consumption Models », *The Journal of Political Economy*, Vol. 117, no. 6, pp. 1074-1104.

Chiappori, P. A. (1988), « Rational Household Labor Supply », *Econometrica*, vol. 56(1), p. 63-89.

Davis, S.N., Greenstein, T.N., and Gerteisen Marks, J.P. (2007). Effects of union type on division of household labor: Do cohabiting men really perform more housework? *Journal of Family Issues* 28(9): 1246–1272.

De Singly F. (2007), *Sociologie de la famille contemporaine*, collection 128, A. Colin.

Domínguez-Folgueras, M. (2012). Is Cohabitation More Egalitarian? The Division of labor in Five European Countries. *Journal of Family Issues* 34(12):1623–1646.

England P. (2011), “Missing the big picture and making much ado about almost nothing : recent scholarship gender and household work”, *Journal of Family Theory Review*, Vol.3, N°1, pp.23-26.

Evertsson M. et M. Neramo (2004), “Dependence within Families and the Division of Labor: Comparing Sweden and the United-States”, *Journal of Marriage and Family*, Vol.66, N°5, *Special Issue : International Perspectives on Families and Social Change*, pp.1272-1286.

Fortin, B. et G. Lacroix (1997), “A Test of the Unitary and Collective Models of Household Labour Supply”, *The Economic Journal*, 107(443), 933–955.

Greenstein T. (2000), “Economic Dependence, Gender and the Division of Labor in the Home: A Replication and Extension”, *Journal of Marriage and the Family*, Vol.62, pp.322-335.

Gershuny J., (2000). *Changing times, work and leisure in postindustrial society*. New York, NY:Oxford University Press.

Heuveline P et J.M. Timberlake, (2004), « The Role of Cohabitation on Family Formation : The United States in Comparative Perspective », *Journal of Marriage and Family*, Vol.66, N°5, *Special Issue : International Perspectives on Families and Social Change*, pp.1214-1230.

Insee (2015), *Couples et familles*, édition 2015.

- Kalenkoski, C., Ribar, D. & Stratton, L. (2007). "The Effect of Family Structure on Parents' Child Care Time in the United States and the United Kingdom," *Review of Economics of the Household*, 5(4), 353-384.
- Kalmijn M. (2004), « Marriage Rituals as Reinforcers of Role Transitions : An Analysis of Weddings in the Netherlands », *Journal of Marriage and Family*, Vol.66, N°3, pp.582-594.
- Kiernan K.E. (2002), « Cohabitation in Western Europe, trends, issues and implications. In A. Booth et A.C. Crouter (eds.), *Just living together, implications of cohabitation on families, children and social policy*, pp.3-31, London, England : Lawrence Erlbaum.
- Landwerlin, G. (2005). El reparto desigual del trabajo doméstico and sus efectos sobre la estabilidad de los proyectos conyugales [The unequal distribution of domestic work and its effects on marital stability projects]. *Revista Española de Investigaciones Sociológicas*, 111, 163-180.
- Lück, D. and Hofäcker, D. (2003), "Rejection and acceptance of the male breadwinner model: Which preferences do women have under which circumstances?" Globalife Working Paper No. 60. University of Bamberg, Germany.
- Lundberg, S. et Pollak, R. A. (1993), "Separate Spheres Bargaining and the Marriage Market", *Journal of Political Economy*, 101(6), pp. 988-1010.
- Lundberg, S. et Pollak, R. A. (1994), "Non-cooperative Bargaining Models of Marriage", *American Economic Review of Papers and Proceedings*, 84(2), pp. 132-137.
- Manser M. et M. Brown (1980), "Marriage and Household Decision-Making: A Bargaining Analysis", *International Economic Review*, Vol.21, N°1, pp.31-44.
- Martin H. et H. Périvier (2015), "Les échelles d'équivalence à l'épreuve des nouvelles configurations familiales", *Document de travail OFCE*, N°2015-16.
- Martin, C. et I. Théry, I. (2001), « The Pacs and Marriage and Cohabitation in France », *International Journal of Law, Policy and the Family*, Vol. 15, no. 1, pp. 135-158.
- Périvier H. (2015), "Une lecture genrée de la Sécurité sociale, Soixante-dix and après sa fondation : quel bilan pour l'égalité des femmes et des hommes?", *Informations sociales*, N°189.
- Ponthieux S. et A. Schreiber (2006), « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale », *Données sociales*, Insee, pp. 43-51.
- Ponthieux S. et D. Meurs, 2015, « Gender Inequalities », in Atkinson A. et F. Bourguignon *Handbook of Income Distribution*, Vol.2.
- Pailhé A. et A. Solaz, (2008), 3 Time with Children : Do fathers and Mothers Substitute Each Other When One is Unemployed ? », *European Journal of Population*, Vol 24. (2), pp.211-236.
- Ponthieux, S. (2012), « La mise en commun des revenus dans les couples », *division Conditions de vie des ménages*, Insee, no. 1409.

Prioux F. (2009), « Les couples non mariés en 2005 : quelles différences avec les couples mariés ? », *Politiques sociales et familiales*, n°96.

Régnier-Loilier A. et C. Hiron (2010), « Évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant », *Politiques sociales et familiales*, n°99. pp. 5-25.

Ricroch L. (2012), « En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit », Insee, *Regards sur la parité*, p. 67-80.

Roy, D. (2012), « Le travail domestique 60 milliards d'heures en 2010 », division Redistribution et politiques sociales, Insee, no. 1423.

Sánchez Gassen, N. et Perelli-Harris, B. (2015), « The increase in cohabitation and the role of marital status in family policies: A comparison of 12 European countries », *Journal of European Social Policy*, vol. 25 no. 4, pp. 431-449.

Shelton B.A. et D. John (1993), "Does Marital Status Make a Difference? Housework Among Married and Cohabiting Men and Women", *Journal of Family Issue*, Vol.14, N°3, pp.401-420.

Sullivan O (2011), "An End to Gender Display Through the Performance of Housework? A Review and Reassessment of the Quantitative Literature Using Insights From the Qualitative literature", *Journal of Family Theory and Review*, 1, pp.3-13.

Toulemon, L. (1996), « La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée », *Population*, 51 (3), p.675-716.

Villeneuve-Gokalp, C. (1990), « Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales », *Population*, 45, 2 : 265-296.

Zarca B. (1990), « La division du travail domestique : poids du passé et tension au sein du couple », *Économie et statistique*, n° 228, pp. 29 -40.

5. Annexes

Annexe 1 : Détail des activités retenues dans le périmètre du travail domestique restreint

Tableau A1 : Nomenclature des activités domestiques

	Cuisine	Vaisselle	Linge	Rangement	Gestion
1985-86	311 - Préparation et cuisson des aliments 312 - Epluchage des fruits et légumes	313 - Lavage de la vaisselle (y c. l'essuyer) 314 - Rangement de la vaisselle (y c. mettre le couvert ou débarrasser la table) 315 - Servir les repas, l'apéritif, le café,...	331 - Lessivage du linge (y c. trier, mettre ou enlever de la machine, étendre) 332 - Repassage du linge 334 - Rangement des vêtements, d'un tiroir, d'un sac de sport,...	321 - Nettoyage intérieur (balayage, lavage) 322 - Faire les lits 323 - Rangement d'une pièce 341 - Nettoyage extérieur (trottoir, ordures), gros travaux ménagers 345 - Rangement des courses dans le logement, charger ou décharger la voiture chez soi	343 - Divers (ex. faire ses comptes, quelques écritures, ranger des papiers ou la bibliothèque) 361 - Services administratifs, bureaux 348 - Activités liées à des événements tels que : accident, cambriolage, incendie, inondation,
1999-98	311 - Préparation et cuisson des aliments, épluchage 314 - Faire des conserves, gâteaux, confitures	312 - Lavage de la vaisselle, rangement de la vaisselle 313 - Débarrasser la table, servir le repas	331 - Lavage du linge (y c. trier, mettre ou enlever de la machine à laver, l'étendre, le plier...) 332 - Repassage 335 - Rangement des vêtements, préparer son sac	321 - Ménage et rangement (y c. rangement des courses) comprend : faire le nettoyage, lavage, faire ou défaire les lits, les préparer, rangement d'une pièce, etc. 322 - Rangement des courses	342 - Faire ses comptes, écritures, courrier administratif comprend : courrier à votre banque, à l'EDF, aux télécoms, etc. (y.c. les appels téléphoniques liés à ces activités) 361 - Services administratifs, bureaux, etc. comprend : les attentes et queues pour des services administratif 369 - Services administratifs but pour un autre ménage
2009-10	311 - préparation et cuisson des aliments, épluchage	312 - Lavage de la vaisselle + rangement de la vaisselle, débarrasser la table 313 - Mettre la table, servir le repas	331 - Lavage du linge (y c. le trier, le mettre dans / sortir de la machine à laver, l'étendre) 332 - Repassage 335 - Rangement des vêtements, préparer son sac, sa valise	322 - Rangement des courses, chargement et déchargement de la voiture 323 - Rangement et nettoyage extérieur 324 - Ménage et rangement (intérieur de la maison)	342 - Gestion du ménage : faire ses comptes, courrier administratif, 361 - Recours aux services administratifs (banques, avocats, notaires, démarches administratives (CAF)...). Hors recherche d'emploi.

	Trajets	Soins aux enfants	Soins aux adultes	Divers
1985-86	821 - A pied 822 - En voiture (y c. chercher, trouver une place pour se garer, se garer, fermer ou ouvrir la voiture) 823 - En 2 roues 824 - En transport collectif 825 - Autre	411 - Soins matériels aux nourrissons (jusqu'à 1 an) 412 - Soins matériels aux enfants plus âgés (de 1 à 14 ans à peu près) 413 - Soins médicaux hors domicile (visites chez le médecin, chez le dentiste et autres activités hors domicile liées à la santé des enfants y c. les attentes) 414 - Soins médicaux à domicile 421 - Surveillance des devoirs et des leçons	431 - Soins personnels ou médicaux : les aider à se lever, les laver, les aider à manger, les soigner 432 - Divers (faire la valise)	342 - Entretien et approvisionnement pour chauffage et eau (y c. allumer le feu) 347 - Déménagement 344 - Ouverture et fermeture des volets, rentrer ou sortir la voiture du garage 346 - Aller chercher ou faire quelques choses au sous-sol, au grenier, au garage, ... 349 - Faire la chasse aux intrus de toute sorte, vérifier que tout va bien
1999-98	813 - Trajets liés aux enfants 819 - Trajets pour un autre ménage	411 - S'occuper des enfants comprend : donner le biberon, changer un enfant, etc. Tous les soins non-médicaux concernant les enfants 412 - Soins médicaux hors domicile des enfants comprennent : visites chez le médecin, dentiste, kinésithérapeute, etc. 413 - Soins médicaux des enfants à domicile 421 - Surveillance des devoirs et des leçons	431 - Soins matériels ou médicaux aux adultes comprennent : les aider à se lever, les laver, les aider à manger, les soigner, etc. 441 - Autres soins aux personnes de la famille	341 - Entretien chauffage, eau (couper le bois, charger le charbon, allumer le feu) 343 - Autres activités ménagères non classées comprennent notamment : ouverture et fermeture des volets, rentrer ou sortir la voiture du garage 344 - Déménagement
2009-10	813 - Trajets liés aux enfants 819 - Trajets pour un autre ménage	411 - S'occuper d'enfants de son ménage (hors soins médicaux) 412 - Accompagner un enfant de son ménage, l'attendre (hors trajets) 413 - Soins médicaux aux enfants de son ménage, à domicile 419 - S'occuper d'enfants (y c. accompagner, soins médicaux, câlins...), pour un autre ménage 421 - Surveillance des devoirs et leçons	431 - Soins aux adultes de son ménage : aide pour activités personnelles ou physiologiques (toilette, repas, habillement) 433 - Autres aides à un membre adulte de son ménage 439 - Soins aux adultes d'un autre ménage	341 - Chauffage, eau (couper le bois, charger le charbon, allumer le feu) 343 - Autres activités d'entretien de la maison 344 - Déménagement (hors professionnel)

Annexe 2 : Statistiques descriptives de l'échantillon

Tableau A2.1 : Passé matrimonial des individus selon le type d'union par enquête

Couples mariés	Couples en union libre				Couples pacés	
<i>Enquête 1985-1986</i>						
3091	243					
93%	7%					
	Jamais mariés	Divorcés	Veufs	Mariés avec une autre personne, ne vivant pas ensemble		
Hommes	164 74%	75 31%	2 1%	2 1%		
Femmes	163 67%	69 28%	7 3%	4 2%		
<i>Enquête 1998-1999</i>						
2240	521					
81%	19%					
	Jamais mariés	Divorcés	Veufs	Mariés avec une autre personne, ne vivant pas ensemble		
Hommes	401 77%	105 20%	7 1%	8 2%		
Femmes	409 79%	95 18%	16 3%	1 0%		
<i>Enquête 2009-2010</i>						
2014	683				178	
70,05%	23,76%				6,19%	
	Jamais mariés	Divorcés	Veufs	Mariés avec une autre personne, ne vivant pas ensemble	Jamais mariés	Divorcés
Hommes	600 88%	72 11%	-	11 2%	171 96%	7 4%
Femmes	598 88%	73 11%	4 1%	8 1%	171 96%	7 4%

Source : Enquêtes emploi du temps, 1985-86, 1998-99, 2009-10, Insee.

Champs : Couples cohabitant dont les deux membres ont rempli les carnets et dans lesquels au moins l'un des conjoints est actif.

NB : le statut marital n'est observé qu'en couple, il est néanmoins possible d'avoir une information plus détaillée sur le passé matrimonial des couples vivant en union libre et pacés grâce à la déclaration de l'état matrimonial légal des individus. Les couples en union libre sont définis comme étant ceux qui cohabitent mais qui ne sont ni mariés, ni pacés. Le croisement de ces couples avec l'état matrimonial légal déclaré par les deux individus qui le composent permet d'identifier quatre types d'individus à l'intérieur des unions libre : ceux ou celles « jamais marié-es » s'ils ou elles déclarent un statut marital de « célibataire », ceux ou celles « divorcé-es », ceux ou celles « veuf-ves » et ceux ou celles « marié-es avec une autre personne, ne vivant pas ensemble », s'ils ou elles déclarent être marié-es. Le même croisement de variables est réalisé pour les couples pacés.

Tableau A2.2 : Caractéristiques des individus et ménages selon le type d'union par enquête

	1985-1998		1998-1999		2009-2010		
	Mariage	Union libre	Mariage	Union libre	Mariage	Union libre	Pacs
Caractéristiques des membres du couple vis-à-vis du marché du travail							
Inactivité homme	1%	2%	nd	nd	0%	0%	1%
Inactivité femme	33%	17%	22%	12%	13%	9%	8%
Temps partiel homme	4%	5%	1%	2%	2%	2%	3%
Temps partiel femme	14%	11%	12%	11%	12%	12%	11%
Chômage homme	3%	8%	4%	9%	5%	9%	6%
Chômage femme	3%	10%	7%	12%	5%	8%	3%
Pouvoir de négociation	nd	nd	-15%	-9%	-10%	-7%	-9%
Caractéristiques individuelles							
Inférieur au Bac Homme	75%	67%	66%	60%	52%	57%	31%
Inférieur au Bac femme	74%	61%	62%	56%	41%	42%	20%
Bac homme	12%	12%	11%	13%	9%	9%	11%
Bac femme	12%	17%	14%	13%	14%	13%	8%
Bac plus homme	13%	21%	23%	27%	39%	34%	58%
Bac plus femme	15%	22%	23%	31%	46%	45%	72%
Moyenne des âges des 2 conjoints en années	38	33	41	36	42	37	34
Ecart d'âge	2	2	2	2	2	2	2
Caractéristiques du ménage							
Nb. d'enfants à charge	1,7	1,0	1,7	1,2	1,7	1,3	1,1
Lave-vaisselle	42%	25%	63%	40%	80%	58%	73%
Lave-linge	98%	95%	99%	97%	100%	98%	99%
Présence d'enfants < 3 ans	23%	28%	15%	25%	14%	20%	34%
% de couple vivant en zone rurale	29%	18%	30%	22%	30%	30%	23%
Temps total de travail domestique réalisé par les deux conjoints (en minutes/semaine)	343	284	306	282	291	281	299
Part du travail domestique réalisée par la femme	81%	75%	82%	75%	73%	72%	65%
Effectifs (nombre de couples)	3091	243	2240	521	2014	683	178

Source : Enquêtes emploi du temps, 1985-86, 1998-99, 2009-10, Insee.

Champs : Couples cohabitant dont les deux membres ont rempli les carnets et dans lesquels au moins l'un des conjoints est actif.

Annexe 3 : Prédiction des salaires horaires pour les femmes et pour les hommes.

Des équations de salaires horaires ont été estimées²⁷ pour les femmes, ainsi que pour les hommes de l'échantillon retenu²⁸. L'estimation des équations de salaire tient compte de l'effet de sélection sur le marché du travail selon la méthode de Heckman (1979). Elle permet d'estimer simultanément l'équation du salaire et celle de la participation sur le marché du travail. Pour le calcul du pouvoir de négociation, les salaires prédits, grâce à l'estimation des équations de salaire, ont été affectés aux individus pour lesquels le salaire n'était pas observé (chômage ou inactivité, ou bien encore lorsque le salaire n'est pas renseigné). Pour tous les autres, le salaire horaire observé a été utilisé.

Résultats de l'estimation des équations de salaire et de la sélection sur le marché du travail.

Equation du salaire : $\ln(w_i) = x_{i1}\beta_1 + \varepsilon_{i1}$

w est le salaire horaire, l'indice i désigne l'individu et x_{i1} le vecteur des variables de contrôle : expérience potentielle et son carré, expérience potentielle²⁹ et son carré multipliés par le nombre d'enfants dans le ménage et le nombre d'enfants du ménage. Ces trois dernières variables sont utilisées dans l'estimation du salaire des femmes afin de tenir compte des interruptions de carrière. Le diplôme obtenu (inférieur au Bac, Bac, Bac et plus), le type d'union (mariage, pacs, union libre), la résidence dans une zone rurale. β_1 est le vecteur des coefficients correspondant et ε_{i1} est le terme d'erreur.

Equation de sélection : $s_i^* = x_{i2}\beta_2 + \varepsilon_{i2}$

Pour l'équation de sélection la variable latente s_i^* n'est pas observée, elle détermine la sélection (l'emploi) sur le marché du travail, ainsi on utilise une variable observable définie comme suit : $s_i = 1(s_i^* > 0)$, où $1(\cdot)$ est la fonction indicatrice usuelle. Donc la probabilité de travailler versus le fait d'être au chômage ou inactif : $\Pr(s_i = 1|x_{i2}) = \Pr(s_i^* > 0)$

x_{i2} est le vecteur des variables de contrôle qui contient les variables utilisées dans l'équation du salaire x_{i1} + les variables d'exclusion z_i : l'existence d'un revenu non salarial (intérêts, revenus d'épargne, dividendes). Pour les femmes, sont introduites des variables relatives à la présence d'enfants de moins de 3 ans et de 3 à 6 ans, ainsi que le diplôme du conjoint. β_2 définit le vecteur des coefficients correspondant et ε_{i2} est le terme d'erreur. Les termes d'erreurs des deux équations ε_1 et ε_2 suivent une distribution jointe normale, de moyenne *nulle* et une matrice de variance-covariance Σ . Pour des raisons d'identification la variance de ε_2 est normalisée à 1. La personne de référence est une femme/un homme marié-e, ayant un diplôme inférieur au Bac et résidant dans une zone urbaine. Les résultats obtenus sont interprétés par rapport à cette référence.

²⁷ L'objectif étant de construire une variable mesurant le pouvoir de négociation des femmes dans leur couple, il était indispensable de prédire les salaires des hommes (même si leur salaire effectif est observé). L'estimation des salaires conduit souvent à un lissage et à une réduction de la variance des salaires dans l'échantillon. Ainsi, se baser sur des salaires prédits des femmes et se contenter des salaires observés pour les hommes se traduirait par une mesure erronée du salaire relatif des deux conjoints et donc de leur pouvoir de négociation.

²⁸ Les effectifs des équations de salaires diffèrent de l'échantillon retenu dans les estimations, du fait des valeurs manquantes sur la variable dépendante de la part du travail domestique restreint réalisée par la femme dans le couple.

²⁹ Ecart entre l'âge et l'âge à la fin des études

Tableau A3 : Résultats des estimations des équations de salaire pour les femmes et pour les hommes

	Femmes		Hommes	
	Coef.	Ecart-type	Coef.	Ecart-type
Equation du (log) du salaire horaire				
Expérience prof.	0,023***	0,007	0,023***	0,004
Expérience prof. ²	0,000**	0	0,000***	0
Expérience prof. x nombre d'enfants du ménage	0,002	0,005		
Expérience prof. ² x nombre d'enfants du ménage	0	0		
Nombre d'enfants	-0,075*	0,044	-0,013	0,009
Bac (réf : inf au Bac)	0,119***	0,031	0,233***	0,033
Bac ou plus (réf : inf au Bac)	0,310***	0,026	0,290***	0,023
Pacs (réf: mariage)	-0,015	0,046	0,008	0,041
Union libre (réf: mariage)	-0,017	0,025	-0,086***	0,023
Zone rurale	-0,014	0,022	-0,052***	0,021
Constante	1,725	0,067	1,890***	0,051
Effectif (individus)	2902		2903	
Equation de l'emploi				
Expérience prof.	0,024	0,016	-0,026**	0,012
Expérience prof. ²	-0,001*	0	0	0
Expérience prof. x nombre d'enfants du ménage	-0,004	0,009		
Expérience prof. ² x nombre d'enfants du ménage	0	0		
Nombre d'enfants	-0,133	0,099	-0,075***	0,022
Présence d'enf. de 3 à 6 ans	-0,108***	0,052		
Présence d'enf. < 3 ans	-0,184***	0,063		
Bac (réf : inf au Bac)	0,076	0,077	0,129	0,091
Bac ou plus (réf : inf au Bac)	-0,197***	0,062	-0,304***	0,062
Bac conjoint-e (réf : inf au Bac)	0,035	0,077	-0,1	0,065
Bac ou plus conjoint-e (réf : inf au Bac)	-0,157***	0,051	-0,136***	0,053
Pacs (réf: mariage)	-0,058	0,102	-0,045	0,104
Union libre (réf: mariage)	0,073	0,06	-0,124***	0,06
Zone rurale	0,061	0,053	-0,144***	0,053
Revenu non salarial	0,02	0,044	-0,027	0,043
Constante	0,457	0,151	1,21	0,136
Corrélation (salaire, emploi) ρ	0,749	0,028	0,82	0,019
LR test d'indépendance des équations ($\rho=0$)	chi2(1) = 51,91		chi2(1) = 94,00	
	Prob > chi2 = 0.0000		Prob > chi2 = 0.0000	
Log likelihood	-2651.497		-2561.409	
Effectif non-censuré (individus)	1729		2027	

*** significativité au seuil de 1%, ** au seuil de 5% et * au seuil de 10%.

Source : Enquêtes Emploi du temps, 2009-10, Insee.

Champ : Couples cohabitants dont les deux membres ont rempli les carnets et dans lesquels au moins l'un des conjoints est actif.